

République démocratique du Congo : Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI; supplément des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour la République démocratique du Congo.

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et examen des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 30 juin 2010 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 juin 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI comportant une mise à jour de l'évolution économique récente.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI, qui concluait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour la République démocratique du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Document du point d'achèvement et Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Note consultative conjointe des services sur le Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Lettre d'intention adressée par les autorités congolaises au FMI*

Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, DC.**

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et examen des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique

(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Mark Plant et Christian Mumssen

15 Juin 2010

RESUME ANALYTIQUE

Informations générales. Le 11 décembre 2009, le Conseil d'Administration a approuvé un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC), avec un accès total de 346,45 millions de DTS (65 % de la quote-part) et un décaissement initial de 49,49 millions de DTS. Un deuxième décaissement du même montant sera disponible à la conclusion de la première revue.

Conjoncture économique. La croissance économique est estimée à 2¾ % en 2009, conforme à l'objectif du programme. Elle devrait connaître un rebond à 5½ % en 2010 sous l'effet de la reprise dans le secteur minier et de la hausse des investissements. L'inflation s'est ralentie pour se situer à 53 % fin 2009, puis est tombée à 15 % fin avril 2010. Le déficit extérieur courant a régressé de 6 points de pourcentage du PIB en 2009, en raison surtout de la hausse des transferts officiels et de la baisse des revenus rapatriés découlant de la faiblesse de l'activité minière. Les réserves internationales ont augmenté par rapport à leur plus bas niveau historique d'une semaine d'importations hors aide début 2009, à 7 semaines en fin d'année, sous l'effet essentiellement des allocations générale et spéciale de DTS et de l'aide financière du FMI.

Mise en œuvre du programme. La bonne tenue des recettes a contribué à contenir le déficit budgétaire de 2009 en deçà de l'objectif du programme et à réduire le recours de l'Etat aux emprunts bancaires. Les bons résultats budgétaires se sont maintenus jusqu'à fin mars 2010. La banque centrale a resserré sa politique monétaire au second semestre 2009, mais a commencé à assouplir sa position en mars 2010 devant le recul de l'inflation. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante et tous les critères de réalisation quantitatifs étaient observés à fin décembre 2009. Les autorités ont également mis en œuvre pratiquement tous les repères structurels, malgré certains retards.

Recommandations de politique générale. La politique budgétaire doit viser à réduire le recours de l'Etat au financement de la banque centrale tout en créant l'espace budgétaire nécessaire aux programmes prioritaires, en renforçant à la fois la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses. La politique monétaire ne pourra faire l'objet d'un nouvel assouplissement qu'une fois les pressions inflationnistes totalement maîtrisées. Les réformes structurelles doivent permettre de renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et de remédier aux faiblesses du secteur financier. Les services du FMI appuient la demande d'achèvement de la revue faite par les autorités.

Risques. L'escalade du conflit dans les provinces de l'Est, les chocs défavorables sur les termes de l'échange, et les pressions sur les dépenses à l'approche des élections sont des risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme. Le risque de surendettement devrait en outre rester élevé, même après l'allègement de la dette. Le soutien apporté par les bailleurs de fonds, notamment aux efforts de paix et dans le cadre des élections, pourrait contribuer à atténuer ces risques.

Discussions. Les discussions ont eu lieu à Kinshasa du 2 au 20 mars 2010, et à Washington du 22 au 27 avril 2010. La mission se composait de MM. Ames (chef de mission), Farah, et Mme Bovha-Padilla (tous trois du département Afrique), et de MM. Callegari (Département des finances publiques) et Hostland (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Jahjah, représentant résident, a également pris part aux discussions. L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec le bureau résident de la Banque mondiale à Kinshasa.

Sigles.....	3
I. Informations générales.....	4
II. Evolution et résultats récents dans le cadre du programme.....	4
III. Compte-rendu des entretiens	10
A. Cadre macroéconomique	10
B. Politiques macroéconomiques	11
C. Réformes structurelles	13
IV. Capacité à rembourser le FMI et risques	14
V. Evaluation par les services du FMI.....	15
Graphiques	
1. Evolution économique récente.....	6
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15	17
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2007–12	18
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2007–12	19
3a. Situation monétaire, 2007–10	20
3b. Comptes de la Banque centrale du Congo, 2007–10	21
4. Résumé de la balance des paiements, 2007–15	22
5. Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de l'accord FEC 2010–12.....	23
6. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2010–22	24
Annexe I	
I. Lettre d'intention	25
Annexe I - Pièces jointes	
I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	27
Tableau 1.1 Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs par trimestre, 2009–10	33
Tableau I.2a Repères structurels, Juillet 2009–Juin 2010	34
Tableau I.2b Conditionnalité structurelle et pertinence macroéconomique, Juillet–Décembre 2010	35
II. Mémoire technique d'exécution du programme	43

SIGLES

ACSC	Accord de coopération sino-congolais
AEN	Avoirs extérieurs nets
AIN	Avoirs intérieurs nets
BCC	Banque centrale du Congo
BTR	Billets de trésorerie de la banque centrale
CNE	Crédit net à l'Etat
FEC	Facilité élargie de crédit
FC	Franc congolais
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
JSAN	Note consultative conjointe (Joint Staff Advisory Note)
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux
MONUC	Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
MTEP	Mémorandum technique d'exécution du programme
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
RDC	République démocratique du Congo
SCRP	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VA	Valeur actuelle

I. INFORMATIONS GENERALES

1. **Le programme économique des autorités de la RDC vise à renforcer la stabilité macroéconomique et faire avancer les réformes pour soutenir la gestion de l'économie et améliorer ainsi la réaction de l'offre.** Pour appuyer ce programme, le Conseil d'Administration a approuvé le 11 décembre 2009, un accord triennal au titre de la FEC (juillet 2009–juin 2012) avec un accès total de 346,45 millions de DTS (65 % de la quote-part) et un décaissement initial de 49,49 millions de DTS.
2. **La mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP) des autorités a été entravée par la poursuite du conflit.** Les autorités ont préparé un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur SCRCP de première génération¹ et sont en train d'élaborer leur stratégie de deuxième génération. Les services du FMI et de la Banque mondiale ont préparé une Note consultative conjointe sur le rapport des autorités.²
3. **La situation sécuritaire et politique reste calme mais incertaine.** L'accord de paix de mars 2009 entre le gouvernement et les rebelles des provinces de l'Est tient toujours, mais le programme de désarmement et de réintégration avance lentement. Début 2010, des rebelles ont attaqué et pris brièvement possession de la capitale d'une province du Nord-Ouest avant que les forces gouvernementales, soutenues par les Nations Unies (MONUC), n'en reprennent le contrôle. Un remaniement ministériel en mars 2010 a permis de maintenir au pouvoir le gouvernement de coalition mais de nouveaux ministres ont été nommés aux postes du budget et des finances.

II. EVOLUTION ET RESULTATS RECENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

4. **L'économie de la RDC a subi le contrecoup de la crise financière mondiale, qui a déclenché de fortes baisses des prix des exportations de produits de base et un ralentissement de l'activité minière et de l'investissement direct étranger.** Le réseau national de banques commerciales a échappé à la contagion du système bancaire international car il ne comptait qu'une faible participation de banques étrangères. Il a cependant été touché par les répercussions de la crise sur l'économie réelle. Certains signes indiquent, malgré tout, une amélioration de la conjoncture économique.
 - **Activité économique:** La croissance est estimée à 2,8 % en 2009 (en baisse par rapport aux 6,2 % enregistrés en 2008) en raison de la détérioration des termes de l'échange du pays au cours du premier semestre de l'année et d'une régression de la demande intérieure (graphique 1 et tableau 1). Bien que les résultats du secteur minier aient commencé à s'améliorer au second semestre en raison du raffermissement des cours

¹ www.imf.org.

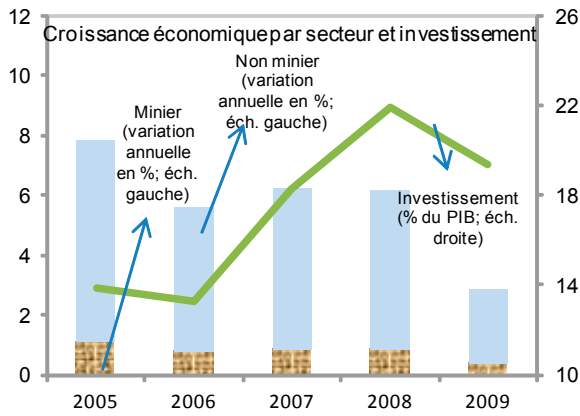
² www.imf.org.

mondiaux du cuivre, le secteur des services a connu une croissance plus lente que prévue. Les indicateurs préliminaires pour le premier trimestre 2010 indiquent que la production de cuivre devrait rester dynamique dans une conjoncture de hausse des prix mondiaux des produits de base. En rythme annualisé, l'inflation s'est ralentie pour se situer à environ 53 % fin 2009—soit près de 5 points de pourcentage de plus que programmé—puis est tombée à 15 % en avril 2010. Le Franc congolais (FC) s'est modestement apprécié par rapport au dollar EU au cours du premier trimestre 2010, après avoir été déprécié de 49 % en 2009. Le taux de change effectif réel est resté globalement stable, la hausse de l'inflation au niveau national compensant la baisse du taux de change effectif nominal.

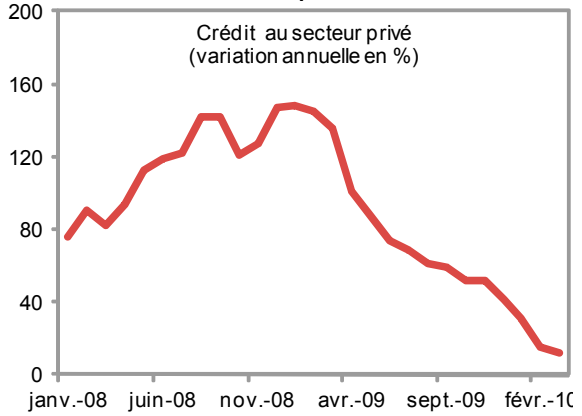
- **Secteur extérieur.** En 2009, malgré l'effondrement des termes de l'échange, le déficit du compte courant s'est réduit de 6 points de pourcentage du PIB en raison des baisses de rapatriement de revenus, notamment de l'exploitation minière, et des hausses des transferts officiels. Les entrées au compte de capital ont régressé en grande partie en raison de la baisse de l'investissement direct étranger. Les réserves internationales brutes ont augmenté pour atteindre l'équivalent de 7 semaines d'importations hors aide à fin 2009, par rapport à leur plus bas niveau historique d'une semaine de couverture, enregistré l'année précédente. Cela s'explique en grande partie par les allocations générale et spéciale de DTS, les décaissements au titre de l'accord FEC et la composante à accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes, ainsi que par la première tranche de la prime à la signature de l'Accord de coopération sino-congolais (ACSC).
- **Le secteur financier reste fragile.** Les bénéfices des banques commerciales et les rendements des capitaux propres ont fortement baissé en 2009, un certain nombre de banques sont confrontées à des difficultés pour honorer les critères de réglementation prudentielle, et le nombre de prêts improductifs a augmenté. La Banque centrale du Congo (BCC) a intensifié ses inspections sur site des banques commerciales et est en train de mettre en place des plans de restructuration pour les banques les plus fragiles. Elle a également apporté un appui en liquidités à une grande banque commerciale confrontée à de graves difficultés financières. La dollarisation reste élevée et les dépôts libellés en dollars ont encore augmenté en 2009, ce qui limite le rôle de prêteur en dernier ressort de la BCC en cas de crise bancaire, étant donné son faible niveau de réserves internationales.

Graphique 1. République démocratique du Congo : Évolution récente de la conjoncture économique

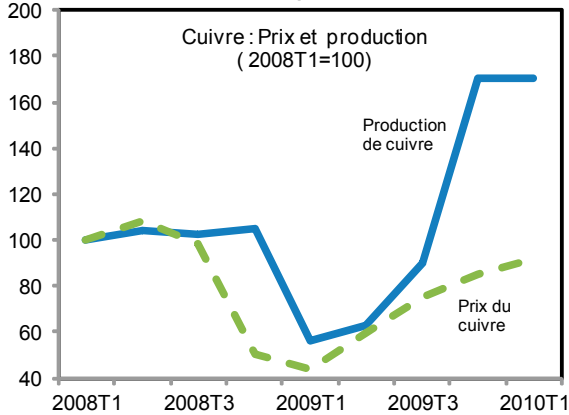
La récession mondiale a pesé sur la croissance du PIB..



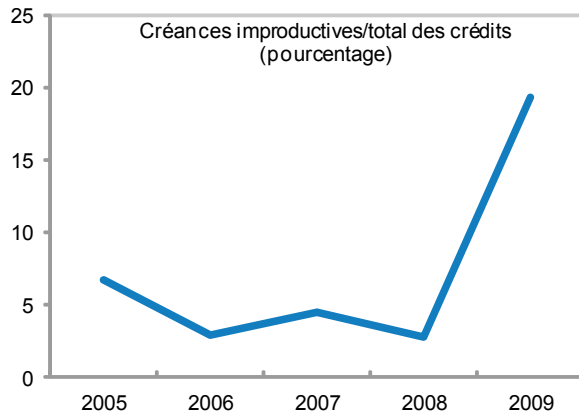
... et ralenti l'expansion du crédit au secteur privé



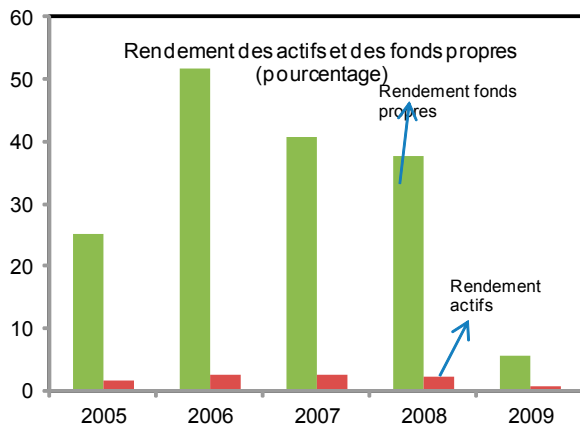
Mais le redressement des cours du cuivre a contribué à renforcer l'activité minière à partir du 2e semestre 2009.



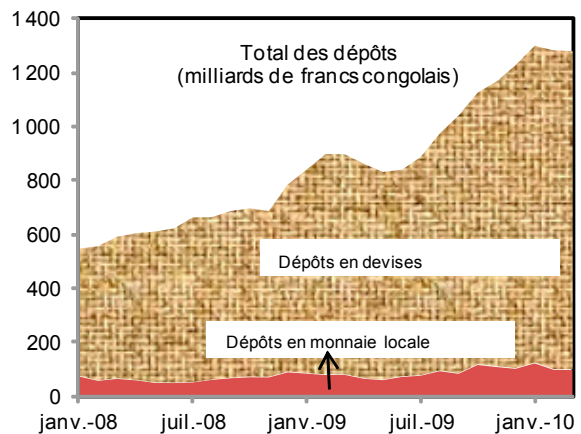
Les créances improductives du secteur bancaire ont augmenté en 2009...



... tandis que les rendements bancaires ont fléchi...



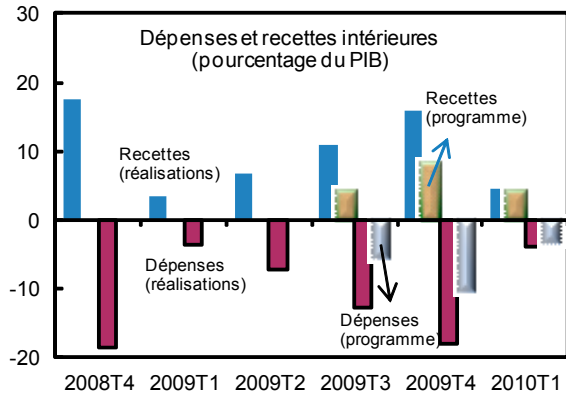
... et la dollarisation s'est accentuée.



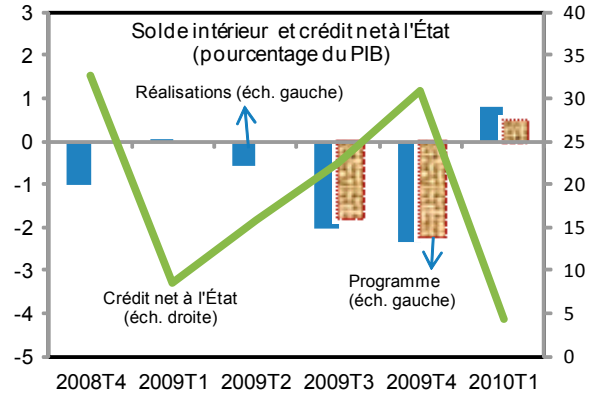
Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 1. République démocratique du Congo : Évolution récente de la conjoncture économique (suite)

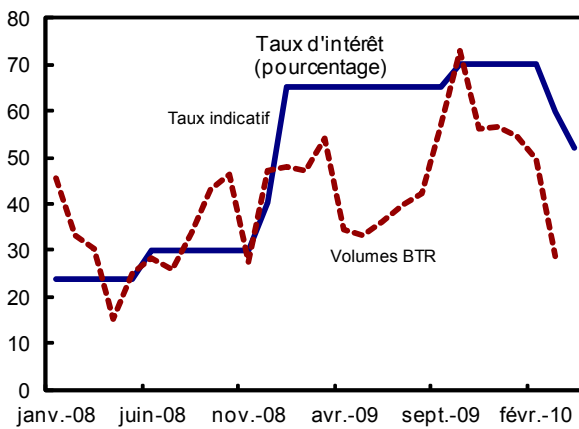
La vigueur des recettes au deuxième semestre 2009 et au début 2010 ...



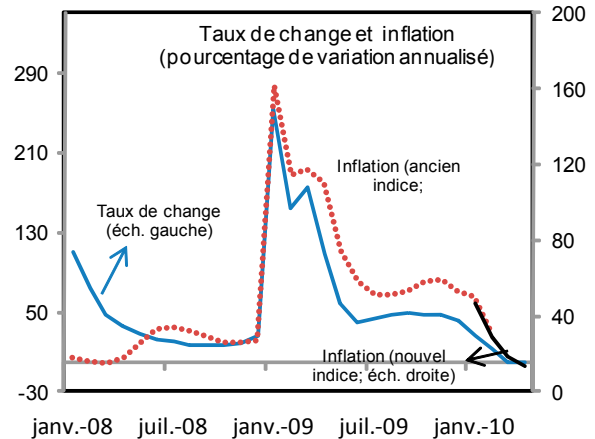
... a contribué à améliorer la situation budgétaire.



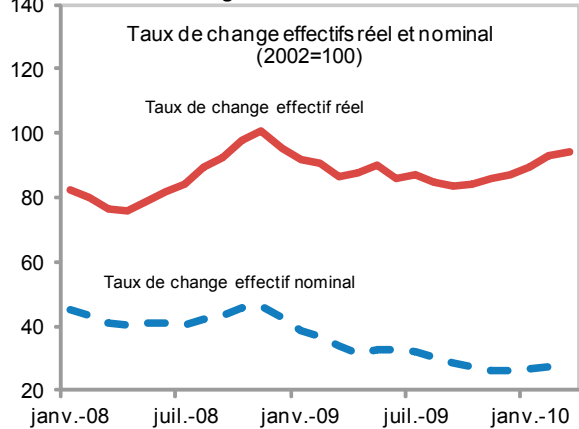
La politique monétaire a été assouplie au début 2010, après un durcissement au 2e semestre 2009...



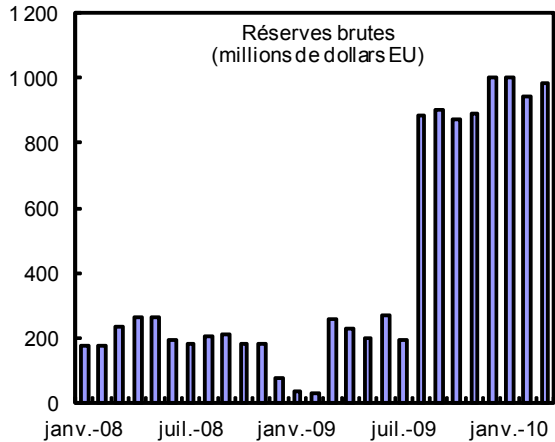
... vu le repli de l'inflation et l'appréciation du taux de change ...



... tandis que le taux de change réel est resté globalement stable.



Les réserves internationales ont augmenté, notamment grâce à l'appui à la balance des paiements.



Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

5. Les politiques macroéconomiques ont eu pour but d'amortir les effets de la crise financière mondiale sur l'économie du pays.

- **Les autorités ont laissé le déficit budgétaire intérieur se creuser en 2009 par rapport à 2008 tout en limitant le recours de l'Etat au financement de la banque centrale** (tableau 2). Le déficit a progressé de 2,2 points de pourcentage du PIB (0,6 points de pourcentage de moins que programmé) pour se situer à 2,5 %, tandis que la part de l'investissement dans le total des dépenses a augmenté. La perte de recettes due au ralentissement de l'activité économique a représenté 2,8 % du PIB—0,8 points de pourcentage de moins que programmé—grâce à l'augmentation des recettes du secteur minier.³ Bien que les dépenses financées sur ressources intérieures aient régressé de quelques 0,4 points de pourcentage pour s'établir à 18,3 % du PIB, la part consacrée aux investissements en infrastructures a augmenté⁴. Cet élément, associé à un soutien budgétaire extérieur accru (même s'il est inférieur aux prévisions), a entraîné une réduction du crédit net à l'État (CNE) de la part du système bancaire. Au cours du premier trimestre 2010, les recettes sont restées soutenues (supérieures aux prévisions de 0,7 points de pourcentage du PIB), tandis que les dépassements de dépenses ont été modérés (0,4 points de pourcentage du PIB) et ont porté essentiellement sur la sécurité nationale, la préparation du 50^{ième} anniversaire de l'indépendance, et les transferts destinés à couvrir les pertes opérationnelles de la banque centrale liées au coût des opérations de politique monétaire.⁵ Le crédit net à l'Etat (CNE) a ainsi encore diminué.
- **La BCC a resserré sa politique monétaire fin 2009, mais a récemment commencé à assouplir sa position.** Elle avait augmenté son taux d'intérêt directeur à 70 % en octobre 2009—troisième ajustement à la hausse de l'année—en réaction aux pressions sur le taux de change et l'inflation. Mais en raison de prévisions inadéquates des liquidités, la base monétaire a augmenté plus vite—5 points de pourcentage—que prévu en fin d'année (tableau 3). Au cours du premier trimestre 2010, la poursuite des bons résultats budgétaires et l'amélioration de la capacité de prévision des liquidités de la BCC (notamment grâce à une collaboration plus étroite avec le Trésor) ont permis de renforcer le contrôle monétaire. Compte tenu du recul de l'inflation, la BCC a abaissé son taux d'intérêt directeur à 42 % en trois étapes jusqu'à mai 2010.

³ Pour faciliter la comparaison, les ratios des indicateurs budgétaires par rapport au PIB contenus dans les prévisions initiales du programme (Rapport des services du FMI 10/88) ont été recalculés sur la base des dernières estimations du PIB.

⁴ Les dépenses financées sur ressources intérieures incluent également le remboursement des arriérés et le déficit de la BCC.

⁵ Le déficit d'exploitation de la BCC au cours du premier trimestre 2010 a été de 30 milliards de FC, soit presque la totalité du montant budgété pour l'ensemble de l'exercice.

6. **Les créanciers du Club de Paris ont accordé un traitement exceptionnel au rééchelonnement de la dette extérieure de la RDC.** L'accord de rééchelonnement de février 2010 a permis de réduire le montant du service de la dette (arriérés compris) dû aux créanciers du Club de Paris de 97 % sur la période couverte par l'accord FEC. Les autorités sont en contact avec leurs autres créanciers extérieurs qu'elles ont informés des modalités de l'accord de rééchelonnement conclu avec les créanciers du Club de Paris en février 2010, et ont entamé avec eux des négociations à la recherche d'accords de rééchelonnement à des conditions comparables.⁶ La RDC négocie actuellement une opération de rachat, avec l'appui de la Facilité de réduction de la dette de l'IDA, en vue d'éliminer l'encours de ses créances commerciales éligibles au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) à fin décembre 2009.

7. **Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BCC s'est achevée en avril 2010.** Les conclusions sont que la majorité des recommandations de 2008 ont été mises en œuvre, notamment la mise en place de procédures d'audit externe des données bi-annuelles relatives au programme. Néanmoins, d'importants risques liés aux sauvegardes demeurent. La BCC manque toujours d'autonomie par rapport au gouvernement et est confrontée à un besoin urgent de recapitalisation. En outre, l'absence de cadre d'information financière de référence reste un obstacle à la transparence. La BCC a dans l'ensemble souscrit aux recommandations prioritaires de l'évaluation et a quelque peu progressé dans leur mise en œuvre. Quelques risques subsistent néanmoins en matière de communication d'informations précises sur le CNE, du fait d'un manque de rapprochement régulier de la balance du compte général du Trésor entre la BCC et le Ministère des finances. Le rapport d'audit n'a détecté aucun manquement aux critères de réalisation audités au cours de la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009. La suite donnée aux recommandations sur les sauvegardes continuera à faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme.

8. **Les résultats du programme ont été satisfaisants.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs à fin décembre 2009 ont été observés, à l'exception des objectifs indicatifs sur la monnaie centrale et l'accumulation d'arriérés de salaires (Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF), tableau I.1).⁷ Trois des objectifs indicatifs quantitatifs à fin mars 2010 n'ont pas été observés (à savoir les avoirs extérieurs nets (AEN), les avoirs intérieurs nets (AIN), et la monnaie centrale). Cela s'explique par une part plus importante que prévue de dépenses de l'Etat libellées en devises (essentiellement liées à la sécurité), et par

⁶ Il est prévu d'apurer les arriérés envers la BDGEL (Banque de Développement des Etats des Grand Lacs) (80,2 millions de dollars EU à fin décembre 2009), compte tenu des discussions en cours entre les autorités de la RDC et les représentants de la BDGEL.

⁷ L'accumulation d'arriérés de salaires envers les diplomates en poste à l'étranger au cours du dernier trimestre de l'année s'est chiffrée à 2 milliards de FC, soit 0,4 percent du total de la masse salariale. Cela s'explique par le fait que le paiement des salaires des diplomates ne fait pas partie du système automatisé de paiement qui existe pour tous les autres agents de la fonction publique.

un recours plus important des banques commerciales à la facilité de prêt à court terme de la BCC pour répondre à la demande de liquidités du secteur privé devant honorer ses obligations fiscales trimestrielles. La BCC a depuis lors augmenté ses achats de devises sur le marché et les banques commerciales ont arrêté d'emprunter à la banque centrale (MPEF, par. 4). Les repères structurels ont pratiquement tous été mis en œuvre, malgré quelques retards (MPEF, par.5 et tableau I.2).⁸ Le repère relatif à la production de comptes budgétaires, qui inclut les dépenses effectuées sur financement extérieur, n'a pas été satisfait en raison du manque d'informations précises de la part des organismes non gouvernementaux qui gèrent les projets financés sur ressources extérieures. De bons résultats ont été enregistrés dans d'autres domaines structurels tels que l'adoption d'un plan d'action destiné à renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la promulgation du protocole de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), destiné à réduire les coûts de la pratique des affaires. Les autorités ont également commencé à se préparer à adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

III. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

9. Les entretiens se sont concentrés sur le cadre macroéconomique de 2010, les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles des administrations fiscale et douanière, la GFP, le secteur financier, et l'amélioration du climat des affaires.

A. Cadre macroéconomique

10. **Les perspectives économiques s'améliorent.** La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,4 % grâce à une forte reprise du secteur minier et une hausse de l'investissement dans ce secteur ainsi que dans les infrastructures publiques. La réduction du recours de l'État au financement de la banque centrale devrait permettre à la BCC de mieux maîtriser les agrégats monétaires et de contenir l'inflation à 15 % d'ici fin 2010. Malgré l'augmentation prévue des exportations minières, le déficit des transactions courantes devrait se creuser essentiellement en raison d'une hausse des importations liées aux projets d'infrastructures et d'exploitation minière. Cependant, l'augmentation de l'investissement direct étranger et le financement au titre de l'ACSC (accord de coopération sino-congolais) devraient permettre d'améliorer le compte de capital et le compte des opérations financières. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un besoin de financement de l'ordre de 198 millions de dollars EU, après prise en compte des décaissements prévus au titre de l'accord FEC de 146 millions de dollars EU (98,99 millions de DTS) et compte tenu de la nécessité de maintenir les réserves à un niveau équivalent à 7,5 semaines d'importations hors aide (tableau 4). Le soutien financier des partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement devrait combler l'écart (voir par.15 ci-dessous).

⁸ Les services estiment que le repère relatif à la restructuration d'une grande banque a été satisfait, étant donné l'accord de la banque centrale sur la désignation d'un administrateur provisoire. Le processus de restructuration en lui-même prendra plus de temps et est en cours avec l'aide technique du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI.

B. Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

11. **Les autorités se sont engagées à poursuivre une politique budgétaire qui diminue encore le recours de l'Etat au financement de la banque centrale.** Le budget 2010 approuvé par le Parlement comportait des hypothèses de recettes trop optimistes (supérieures d'environ 2 points de pourcentage du PIB à celles dans le cadre du programme appuyé par la FEC) et des dépenses proportionnellement plus élevées. Néanmoins, les autorités ont réitéré leur volonté de mettre en œuvre une politique budgétaire plus prudente conformément aux objectifs du programme. L'objectif est de réduire le déficit budgétaire intérieur à 1 % du PIB, et de limiter le déficit budgétaire global à 5,1 % du PIB. Cela devrait permettre au crédit net à l'Etat de diminuer d'1,5 point de pourcentage du PIB, contre le statu quo envisagé dans le cadre des projections initiales du programme. L'accumulation croissante des dépôts s'explique par: (i) de meilleures perspectives de recettes et la décision prise par les autorités d'épargner une partie des recettes exceptionnelles, et (ii) la décision d'épargner la totalité de la seconde tranche de la prime à la signature au titre de l'ACSC (1 point de pourcentage du PIB). Le programme révisé prévoit des mesures de nature à accroître les recettes et une nouvelle hiérarchisation des dépenses, de façon à créer l'espace budgétaire nécessaire aux programmes prioritaires qui n'étaient pas envisagés précédemment dans le programme, à savoir:

- **Les recettes** sont maintenant prévues à 18,1 % du PIB en 2010, soit 1,4 point de pourcentage du PIB de plus que ce qui était initialement programmé. Ces nouvelles prévisions tiennent compte de: (i) une mobilisation des recettes supérieure aux prévisions du programme pour le premier trimestre de l'année (pour 0,7 % du PIB); (ii) un alignement progressif entre le prix utilisé pour le calcul des taxes sur les produits pétroliers (*prix fiscal*) et les cours mondiaux (pour 0,3 % du PIB); (iii) la mise en application du paiement de l'impôt sur le revenu par les institutions politiques (pour 0,2 % du PIB); et (iv) l'élimination des exonérations au cas par cas de l'impôt sur le revenu et des droits d'importation (pour 0,2 % du PIB).⁹ Le programme comporte également des réformes structurelles qui devraient contribuer à doper les recettes à moyen terme (voir par.16 ci-dessous).
- Les dépenses financées sur ressources intérieures sont désormais plafonnées à 19,1 % du PIB (environ 1,1 point de pourcentage au-dessus de l'objectif initial du programme). Afin de créer l'espace budgétaire pour des dépenses supplémentaires en matière de sécurité nationale et en prévision des élections nationales, les autorités prévoient de diminuer les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures (d'environ

⁹ Il s'agit de droits d'importation sur les produits pétroliers pour les sociétés minières et de l'impôt sur le revenu pour les banques commerciales.

0,6 points de PIB).¹⁰ Le programme budgétaire révisé envisage également: (i) un déficit plus important de la BCC (0,3 % du PIB) qui tient compte des coûts de la politique monétaire plus élevés que prévu; (ii) le paiement des arriérés de l'Etat (0,2 % du PIB) à une banque commerciale en cours de restructuration; et (iii) l'apurement des arriérés envers les provinces et des organes de recouvrement des impôts (0,4 % du PIB). Afin d'atténuer les risques qui pourraient peser sur le programme budgétaire en cas d'insuffisance de recettes ou de soutien budgétaire extérieur, les autorités ont identifié des possibilités de réduction des dépenses imprévues équivalentes à 0,5 % du PIB en dépenses en capital et en paiement des arriérés intérieurs.

- Les investissements financés sur ressources extérieures et les dépenses exceptionnelles devraient se situer, d'après les prévisions, à près de 13,3 % du PIB, soit 7 points de pourcentage de plus qu'en 2009. Cette augmentation s'explique en grande partie par les projets d'infrastructures dans le cadre de l'ACSC et par les dépenses liées aux élections nationales et provinciales prévues pour 2011.

12. Les services soulignent que la mise en œuvre effective des mesures fiscales qui viennent d'être adoptées et le contrôle rigoureux des dépenses sont essentiels pour atteindre les objectifs budgétaires du programme. Les autorités ont souscrit à cette position et indiquent que la mise en place récemment de nouvelles procédures de gestion des dépenses, qui s'appliquent également aux dépenses de nature urgente, contribueront à renforcer le contrôle des dépenses. Les services ont fait part de leurs craintes devant les propositions de réduction des investissements de l'Etat et les conséquences que cela pourrait avoir sur l'entretien des infrastructures publiques. Les autorités affirment que ces réductions de dépenses n'auraient que des répercussions limitées, étant donné l'importance des investissements financés au titre de l'ACSC (5,6 % du PIB). Compte tenu de la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes, les services adhèrent totalement à la décision des autorités d'épargner une partie de l'augmentation prévue des recettes intérieures (par rapport au programme initial) et la totalité de la seconde tranche de la prime à la signature de l'ACSC.

13. La conduite d'une politique budgétaire prudente, soutenue par des financements concessionnels, sera également fondamentale pour la viabilité de la dette. Etant donné que d'après l'analyse de viabilité de la dette au titre de l'initiative PPTE, la RDC va continuer à être confrontée à un risque élevé de surendettement, même après l'important allègement au titre des initiatives PPTE et IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale),¹¹ les autorités se sont engagées à s'appuyer sur des dons et des prêts hautement concessionnels (à savoir, avec un élément don d'au minimum 35 %) pour satisfaire leurs besoins de financement externe (MPEF, ¶10).

¹⁰ Le programme initial prévoyait 11 milliards de FC (0,1 % du PIB) pour les élections et les célébrations du cinquantenaire de l'indépendance.

¹¹ Voir www.imf.org.

Politique monétaire et politique de change

14. **La politique monétaire restera axée sur l'objectif du programme d'une inflation à 15 % en glissement annuel d'ici fin 2010.** Les services et les autorités conviennent qu'il est essentiel que le taux d'intérêt directeur de la banque centrale reste significativement positif en termes réels pour éviter la réapparition de pressions sur le taux de change et l'inflation. Bien que les services aient été en faveur d'un assouplissement de la politique monétaire devant le ralentissement de l'inflation au cours du premier trimestre 2010, ils indiquent que le rythme et l'ampleur de cet assouplissement (une réduction de 32 % du taux d'intérêt directeur en trois étapes depuis mars) auraient pu être plus progressifs et moins importants pour minimiser les risques qui pèsent sur l'objectif d'inflation du programme. Les services estiment que le taux d'intérêt directeur doit rester tel qu'il est à l'avenir jusqu'à ce que l'inflation soit totalement maîtrisée. Les coefficients de réserves doivent également rester en l'état pour le moment.¹² La mise en œuvre de la politique monétaire sera facilitée par une collaboration plus étroite entre la banque centrale et le Trésor en matière de prévisions de liquidités. Les autorités nationales et les services sont d'avis que le régime de change flexible reste approprié étant donné le niveau relativement faible des réserves internationales du pays et sa vulnérabilité aux chocs exogènes. L'intervention de la BCC sur le marché des changes continuera donc à se limiter à lisser la volatilité à court terme du taux de change.

Financement du programme

15. **Le programme est entièrement financé.** Le besoin de financement non couvert est estimé à 198 millions de dollars EU pour la période juillet-décembre 2010. Les services prévoient que ce besoin sera couvert par les appuis budgétaires de la Banque mondiale (100 millions de dollars EU), la Commission Européenne (67 millions de dollars EU), et les bailleurs de fonds bilatéraux (31 millions de dollars EU). Le programme part également du principe que le point d'achèvement sera atteint d'ici fin 2010 et que tous les créanciers consentiront un allègement de la dette conformément aux initiatives PPTE et IADM. Les dons officiels prévus pour la durée du programme (tableau 2) incluent l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM et partent du principe que les bailleurs de fonds réagiront favorablement à l'atteinte du point d'achèvement par la RDC, ce qui est essentiel pour que la dette du pays soit viable à moyen terme.

C. Réformes structurelles

16. Les réformes structurelles pour le reste de l'année 2010 continueront à être axées sur la mobilisation des recettes, la GFP, la solvabilité du secteur financier et le développement du secteur privé (MPEF, par.12–15, et tableau I.2b).

¹² La BCC a relevé de 5 à 7 % le coefficient de réserves obligatoires en octobre 2009. Les autorités monétaires restent préoccupées par les effets que peut avoir un coefficient de réserves obligatoires si élevé sur l'intermédiation financière.

L'administration des recettes va être renforcée grâce à l'adoption par le Parlement d'une loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la création de nouveaux centres des impôts pour les entreprises de taille moyenne dans les principales provinces, et l'accroissement du nombre de guichets uniques aux postes frontières (MPEF, par.13).

La GFP va être améliorée grâce à l'adoption d'une nouvelle loi de finances destinée à rationaliser la planification, l'exécution et le suivi budgétaires. Les autorités ont conscience des risques liés à la décentralisation budgétaire, étant donné les faibles capacités de GFP au niveau provincial. Dans ce contexte, la nouvelle loi de finances ouvrira également la voie vers une décentralisation progressive des dépenses sociales de l'administration centrale vers les provinces, qui tiendra compte des capacités de GFP au niveau provincial (MPEF, par.13).

La réforme du secteur financier sera axée sur la restauration de l'indépendance de la banque centrale et le renforcement du secteur des banques commerciales (MPEF, par.14). Les principales mesures de réforme destinées à améliorer l'indépendance financière de la banque centrale sont entre autres, l'adoption par le parlement d'un plan de recapitalisation, l'élaboration d'une stratégie de privatisation de l'hôtel des monnaies et de l'hôpital de la BCC, et la réforme du régime de pensions de retraite de la BCC. En ce qui concerne les banques commerciales, la BCC va achever ses inspections sur site de contrôle bancaire des banques commerciales et mettre en place des plans de restructuration pour celles qui sont particulièrement en difficultés financières. La BCC va mener à leur terme les efforts en cours pour résoudre les problèmes d'une grande banque qui ont des répercussions systémiques. La BCC va continuer à renforcer le contrôle bancaire en mettant en oeuvre les recommandations d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux, notamment en réformant le cadre juridique et réglementaire et en renforçant les inspections sur place et les examens sur pièces.

Les réformes destinées à encourager le développement du secteur privé consisteront entre autres à progresser sur la voie de la restructuration en cours des entreprises publiques, à rationaliser les réglementations gouvernementales, à renforcer la protection des droits de propriété en harmonisant les réglementations de la RDC et le protocole de l'OHADA, et à adhérer à l'ITIE (MPEF, par.15).¹³

IV. CAPACITE A REMBOURSER LE FMI ET RISQUES

17. **La capacité de la RDC à rembourser le FMI est satisfaisante, compte tenu de l'allègement de la dette** (tableaux 5 and 6). L'allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM réduirait l'encours des crédits du FMI, de 510 millions de DTS en 2009 à 259 millions de DTS fin 2010, soit l'équivalent de 32 % des réserves internationales brutes, ou de 5,6 % des exportations de biens et services. Les obligations de rembourser le FMI atteindraient leur plus

¹³ Les autorités travaillent avec la Banque mondiale sur des réformes destinées à réduire les coûts de la pratique des affaires dans le pays, notamment en restructurant les entreprises publiques. La demande d'adhésion de la RDC à l'ITIE sera étudiée en juin 2010.

haut niveau de 1,1 % des exportations de biens et services en 2010, pour s'établir à moins d'1 % en moyenne sur la période 2010–22.

18. **La mise en oeuvre du programme présente des risques.** Une nouvelle escalade du conflit dans les provinces de l'Est, la détérioration des termes de l'échange ou les pressions sur les dépenses à l'approche des élections, pourraient porter atteinte à la mise en oeuvre du programme. Le risque de surendettement devrait rester élevé, même après l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM. Des retards dans les réformes du secteur financier pourraient aussi affaiblir encore la santé du secteur financier, tandis que les craintes en matière de gouvernance pourraient nuire au climat des affaires.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. **L'économie de la RDC est en train de se remettre des graves retombées de la crise financière mondiale.** En 2009, sous l'effet conjugué de la récession économique mondiale et des conflits persistants dans les provinces de l'Est, l'économie congolaise a enregistré une forte baisse de ses exportations, un ralentissement de son activité, et une accélération du taux d'inflation dans le contexte d'une forte dépréciation du taux de change nominal. Néanmoins, le rafermissement des cours mondiaux des produits de base est en train d'améliorer les perspectives au niveau des exportations et de la croissance économique globale.

20. **Face à la crise financière internationale, les autorités ont eu recours à des mesures appropriées.** Elles ont en effet laissé le déficit budgétaire se creuser et ont accru la part des investissements dans le total des dépenses, tout en réduisant leur recours aux emprunts auprès de la banque centrale. Ces mesures, conjuguées à un resserrement de la politique monétaire, ont permis de renforcer le contrôle bancaire, et le soutien en liquidités apporté aux institutions financières en difficultés a permis d'atténuer les retombées de la crise financière mondiale sur la demande intérieure, de stabiliser le taux de change, de ralentir l'inflation, et de réduire sensiblement les pressions sur le secteur financier.

21. **La politique budgétaire de 2010 vise à réduire encore le recours de l'Etat au financement de la banque centrale.** Des mesures de nature à accroître les recettes, associées aux effets bénéfiques d'une plus forte croissance, devraient permettre d'augmenter l'espace budgétaire nécessaire aux programmes prioritaires tout en réduisant les déséquilibres budgétaires. Il sera néanmoins primordial de respecter à la lettre les engagements de dépenses et les plans de trésorerie pour atteindre les objectifs du programme. Il convient de saluer l'engagement pris par les autorités d'épargner une partie de l'augmentation prévue des recettes par rapport au programme initial et la totalité de la seconde tranche de la prime à la signature de l'ACSC.

22. **L'assouplissement progressif de la politique monétaire par la banque centrale est approprié.** La banque centrale est déterminée à maintenir son taux directeur à un niveau significativement positif en termes réels pour éviter la réapparition de pressions sur le taux de change et l'inflation. Il convient de saluer les mesures prises récemment pour renforcer la coordination entre la BCC et le Trésor en matière de gestion de liquidités. Le régime flexible de

change est approprié pour l'économie de la RDC, étant donné sa vulnérabilité aux chocs exogènes et son niveau relativement faible de réserves internationales.

23. **Les réformes structurelles en matière de mobilisation des recettes et de GFP sont primordiales pour atteindre les objectifs de la politique budgétaire.** L'accent mis sur la mobilisation renforcée des recettes, le resserrement et la rationalisation des procédures d'engagement de dépenses, et la refonte du cadre juridique et réglementaire du système de GFP constitue une voie appropriée.

24. **La décentralisation budgétaire reste un enjeu important étant donné les limites des capacités institutionnelles en matière de GFP au niveau provincial.** Le programme est axé de façon tout à fait appropriée sur le renforcement de ces capacités tout en assurant un transfert progressif de la responsabilité des dépenses à chaque province dès que les capacités seront en place.

25. **Les réformes du secteur financier doivent être accélérées.** Il convient de saluer l'achèvement de la première série de contrôles sur site des banques commerciales. Il est néanmoins nécessaire d'élaborer des plans crédibles de restructuration pour les banques en difficultés et de procéder à des inspections complètes des autres banques. Le renforcement des capacités de contrôle bancaire de la BCC et l'application rigoureuse de ses réglementations prudentielles sont essentiels pour sauvegarder la santé du secteur financier.

26. **Les autorités doivent résolument mettre en oeuvre leurs réformes structurelles pour soutenir une croissance économique plus forte.** Elles doivent tout faire pour accélérer la restructuration des entreprises publiques qui apportent des services essentiels à la croissance (à savoir les transports et les services publics), pour adhérer à l'ITIE, et pour simplifier les réglementations concernant la conduite des affaires.

27. **Les services estiment qu'il convient d'appliquer la politique de prêts en situation d'arriérés.** Cet avis se fonde sur l'examen des assurances de financement réalisé par les services, sur les efforts de bonne foi déployés par les autorités pour dégager des accords mutuellement satisfaisants avec les créanciers privés, et sur le fait que les relations avec ces créanciers commerciaux ne sont pas de nature à porter atteinte au programme.

28. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue de l'accord FEC.** Même s'il y a des risques que des dépassements de dépenses liées aux prochaines élections nationales et aux opérations de sécurité puissent déstabiliser l'économie, la position plus ferme de la politique budgétaire incluse dans le programme révisé devrait permettre d'atténuer ces risques. Par ailleurs, l'assistance technique et financière des bailleurs de fonds, notamment dans le cadre des élections et des efforts de paix, contribuera également à réduire ces risques.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-15

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014	2015
		Prel.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.			Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
PIB et prix											
PIB réel	6,3	6,2	2,7	2,8	5,4	5,4	7,0	6,8	8,1	6,7	7,0
Déflateur du PIB	17,9	18,9	30,3	35,1	23,4	27,1	8,5	9,7	8,0	8,5	7,9
Prix à la consommation, moyenne pour la période	16,7	18,0	45,0	46,2	24,7	26,2	13,5	10,5	9,0	8,8	8,3
Prix à la consommation, fin de période	10,0	27,6	48,7	53,4	15,0	15,0	12,0	9,0	9,0	8,5	8,0
Secteur extérieur											
Exportation, f. à b. (dollars EU)	161,2	7,2	-42,5	-33,6	18,3	48,3	18,7	5,6	7,4	6,7	7,0
Importations, f. à b. (dollars EU)	81,8	27,6	-21,7	-26,3	21,6	46,4	16,3	-0,1	7,3	-1,3	5,3
Volume des exportations	55,5	6,3	5,4	0,6	9,4	8,0	14,4	11,9	18,0	1,8	-3,8
Volume des importations	69,0	15,8	-11,9	-17,9	17,0	38,1	14,9	-1,5	6,1	-2,8	3,8
Termes de l'échange	11,3	1,1	-38,6	-26,6	4,1	29,6	2,6	-6,9	0,3	-2,0	-1,9
Taux de change effectif nominal ¹	-15,5	-11,7	...	-26,7
Taux de change effectif réel ¹	-3,1	-0,7	...	1,0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Monnaie au sens large	49,5	55,7	33,8	50,4	27,0	41,1
Avoirs extérieurs nets	30,8	-6,0	-6,9	17,0	38,6	57,8
Avoirs intérieurs nets	20,2	65,6	41,6	33,3	-11,2	-16,4
Crédit intérieur	29,5	54,7	15,6	13,5	13,8	2,1
Dont:											
Crédit n'est à l'Etat	10,3	11,3	-10,6	-7,6	0,0	-12,2
Crédit au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	73,6	141,9	55,5	41,1	25,4	36,8
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances de l'État											
Total recettes de l'État	14,7	18,5	17,8	16,8	17,9	19,1	19,5	20,3	21,1	22,1	22,6
À l'exclusion de la prime de signature de l'accord de coopération sino-congolais	14,7	18,5	15,7	15,8	17,9	17,8	19,5	20,3	21,1	22,1	22,6
Dons	2,2	2,3	9,3	6,9	6,1	10,2	9,9	8,5	6,8	5,7	5,3
Total dépenses de l'État ²	18,9	23,0	28,7	27,5	36,2	33,1	38,1	35,0	32,4	31,5	29,8
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-0,1	-0,3	-3,3	-2,5	-1,4	-1,0	-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons inclus)	-1,9	-2,2	-1,6	-3,8	-12,2	-3,7	-8,7	-6,3	-4,6	-3,7	-1,9
Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus)	-2,5	-3,0	-3,0	-4,8	-12,7	-5,1	-9,6	-7,0	-4,7	-3,7	-1,9
Investissement et épargne											
Épargne nationale brute	17,1	6,1	7,0	9,3	5,8	10,4	19,2	15,6	17,1	22,0	21,7
Publique	-1,2	-0,8	1,0	-1,3	-0,1	1,8	2,8	3,2	3,6	4,2	4,5
Non publique	18,3	6,9	6,0	10,5	5,9	8,7	16,4	12,4	13,5	17,8	17,2
Investissements	18,2	22,0	23,4	19,4	33,5	30,4	40,7	33,6	30,7	29,8	28,5
Publics ³	2,3	3,7	9,3	7,8	18,0	14,7	21,1	17,7	14,7	13,3	11,5
Non publics	15,9	18,2	14,1	11,6	15,5	15,7	19,6	15,9	16,0	16,5	17,0
Balance des paiements											
Exportations de biens et de services	65,2	61,3	41,8	45,2	42,7	56,1	63,1	61,6	61,3	60,4	59,5
Importations de biens et de services	68,6	76,4	66,4	60,9	71,1	75,1	83,0	77,4	76,7	69,8	67,7
Solde transactions courantes, transferts inclus	-1,1	-15,9	-16,4	-10,1	-27,7	-20,0	-21,5	-18,0	-13,6	-7,9	-6,8
Solde transactions courantes, transferts exclus	-9,7	-26,5	-30,4	-22,7	-34,4	-27,0	-28,1	-24,2	-19,7	-13,9	-12,7
Solde transactions courantes, transferts inclus, après allègement de la dette	0,5	-14,3	-13,0	-6,1	-24,1	-19,4	-21,5	-18,0	-13,6	-7,9	-6,8
Réserves officielles brutes (fin de période, millions de dollars EU)	181	78	1 039	999	1 223	1 257	1 359	1 649	1 927	2 080	2 360
Réserves officielles brutes (semaines d'importations de biens et de services non liées à l'aide)	1,2	0,8	9,9	7,2	8,7	7,5	7,9	8,6	10,1	10,1	11,1
(Millions of U.S. dollars; unless otherwise indicated)											
Dettes extérieures publiques											
Encours total, y compris FMI	12 929	13 532	12 785	13 705	4 329	2 931	4 404	5 662	6 550	7 381	7 944
Valeur actuelle (VA) de la dette ⁴	12 025	...	3 773	5 045	6 067	6 814	6 594	6 832
VA de la dette (% des exportations de biens et de services) ⁴	0,0	193,3	...	58,9	74,0	75,2	76,8	69,4	67,0
Service de la dette programmé	916,8	999,5	815,5	1 062,6	252,1	203,4	87,3	102,1	120,4	133,5	169,5
Pourcentage des exportations de biens et de services	14,0	12,0	18,2	21,2	4,9	2,9	1,0	1,2	1,3	1,3	1,6
Pourcentage des recettes de l'État	53,9	41,5	29,4	40,3	8,8	5,5	2,3	2,5	2,8	2,9	3,3
Taux de change (francs congolais pour 1 dollar EU)											
Moyenne pour la période	516	563	...	817
Fin de période	503	639	...	903
Pour mémoire :											
PIB nominal (milliards de francs congolais)	5 175	6 530	8 649	9 073	11 361	12 163	14 125	16 538	19 295	22 323	25 766

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Variation de la moyenne annuelle. Le signe moins dénote une dépréciation.² Inclut les intérêts exigibles avant allègement de la dette et les dépenses financées par les ressources PPTE.³ Inclut les investissements financés par les ressources dégagées au titre de l'initiative PPTE renforcée.⁴ Les estimations et les projections reposent sur les calculs de l'analyse de viabilité de la dette PPTE de 2010 (EBS/10/_/06/_/2010). Inclut une assistance au-delà des conditions de l'initiative PPTE renforcée par certains créanciers du Club de Paris. Les exportations sont calculées sur une moyenne mobile des trois années précédentes ; les projections s'appuient sur l'hypothèse que la RDC atteint le point d'achèvement PPTE avant la fin du premier semestre 2010.

Tableau 2a. République démocratique du Congo : Opérations financières de l'État, 2007-12

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	
			Est.	Prog.	Prél.	Prog.	Budget	Proj. Rév.	Projections
(Milliards de francs congolais, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	877	1 356	2 364	2 152	2 729	3 907	3 570	4 146	4 750
Total recettes	761	1 205	1 554	1 528	2 031	2 390	2 326	2 750	3 350
<i>Hors prime signature partenariat avec la Chine</i>	761	1 205	1 359	1 430	2 031	2 319	2 206	2 750	3 350
Droits de douanes et droits d'accise	278	427	543	560	806	929	839	1 045	1 264
Impôts directs et indirects	260	431	557	565	734	798	812	1 007	1 276
Pétrole (redevance et taxe)	159	230	120	132	290	298	286	370	404
Recettes administratives	64	118	335	271	202	365	389	328	407
<i>Dont: prime signature partenariat avec la Chine</i>	0	0	195	97	0	71	120	0	0
Total dons	116	151	809	624	698	1 518	1 244	1 396	1 400
Dons budgétaires	0	0	231	150	0	158	101	0	0
Dons projets	32	71	359	185	619	1 141	879	1 028	985
Aide au titre de l'initiative PPTE ¹	84	80	219	289	79	218	264	367	415
Total dépenses	977	1 500	2 501	2 497	4 112	5 020	4 024	5 375	5 787
Dépenses courantes	811	1 177	1 407	1 563	1 857	1 918	1 826	2 205	2 755
Salaires	301	452	548	548	758	779	765	910	1 078
<i>Memoire: Masse salariale provinces</i>	...	0	181	181	241	236	236	281	341
Intérêts dus	195	220	281	407	345	190	288	344	376
<i>Dont: sur la dette extérieure</i>	166	186	248	372	309	31	252	277	301
<i>Dont: sur la dette intérieure</i>	29	34	33	36	36	159	36	68	75
Transferts et subventions	112	227	261	284	347	470	371	437	519
Biens et services	204	278	317	323	407	479	402	513	782
Dépenses de capital	121	244	792	704	2 042	2 760	1 787	2 984	2 925
Financées sur ressources extérieures	77	137	539	460	1 589	2 101	1 410	2 342	2 136
Financées sur ressources intérieures	44	107	253	244	452	659	376	643	788
État	44	107	141	142	106	205	85	99	116
Provinces	0	0	112	102	347	454	291	543	672
Dépenses exceptionnelles ²	45	79	296	231	185	344	384	150	66
Financées sur ressources extérieures	0	5	195	97	92	118	209	73	59
Financées sur ressources intérieures	45	74	101	133	94	226	175	77	8
Réserve budgétaire	0	0	6	0	28	0	27	35	41
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-100	-144	-138	-345	-1 383	-1 113	-453	-1 229	-1 037
Solde budgétaire sous-jacent (base ordonnancements) ³	72	107	-61	-5	2	-155	349	144	67
Solde budgétaire intérieur (base ordonnancements) ⁴	27	33	-160	-138	-91	-452	54	67	59
Variation des arriérés (augmentation = +)	-11	-16	-50	-9	-28	0	-95	-56	-50
Résultats d'exploitation de la banque centrale	-20	-36	-74	-80	-35	-39	-75	-75	-75
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééchelonnement d)	-131	-195	-262	-434	-1 446	-1 153	-624	-1 359	-1 162
Solde budgétaire sous-jacent (base caisse)	40	56	12	4	-60	-195	178	14	-58
Solde budgétaire intérieur (base caisse) ⁵	-5	-19	-284	-227	-154	-491	-116,6	-63	-66
Total financement	131	195	262	434	1 446	1 153	624	1 359	1 162
Financement intérieur	49	59	-71	-2	0	274	-183	0	0
Système bancaire	44	73	-106	-66	0	0	-183	0	0
Non bancaire	4	-14	0	0	0	-42	0	0	0
Produit de privatisation	...	0	35	64	...	316
Financement extérieur (net)	196	107	282	422	1 180	879	617	1 248	1 045
Amortissement exigible avant allègement de la dette	-271	-405	-420	-769	-238	-198	-316	-382	-378
Financement exceptionnel	0	0	827	0	1 498	0	4 292	0	0
Prêts projets	61	52	398	396	1 091	1 077	769	1 432	1 275
Allègement de la dette	0	20	28	54	327	0	164	198	148
Accumulation d'arriérés extérieurs (net, + augmentation)	407	440	-551	740	-1 498	0	-4 292	0	0
Déficit résiduel de financement/erreurs et omissions	-114	30	50	14	266	0	190	111	117
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB	5 175	6 530	8 649	9 073	11 361	9 073	12 163	14 125	16 538
Dépenses financées sur ressources intérieures	766	1 224	1 643	1 657	2 185	2 810	2 323	2 813	3 416
Total masse salariale	301	452	548	548	758	779	765	910	1 078
Masse salariale de l'État	301	452	367	367	517	599	529	630	737
Masse salariale des administrations provinciales	...	0	181	181	241	181	236	281	341
Total biens et services	253	403	460	463	593	669	588	735	1 042
Biens et services de l'État	204	278	317	323	407	479	402	513	782
Dépenses des administrations provinciales hors salaires ⁴	50	125	143	140	186	190	186	222	260

Sources: Autorités congolaises et estimations des projections des services du FMI.

¹ Tient compte du calcul révisé de l'assistance au titre de l'initiative PPTE sur la base de l'AVD de 2010 (EBS/10/___06/___/2010)² Les dépenses exceptionnelles incluent les dépenses pour le programme de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et le coût des élections.³ On entend par solde budgétaire sous-jacent les recettes moins les dépenses à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, des dépenses en capital financées sur ressources extérieures, de toutes dépenses exceptionnelles et du remboursement des arriérés intérieurs.⁴ On entend par solde budgétaire intérieur (sur base ordonnancements) les recettes (la prime de signature de l'ACSC exclue) moins le total des dépenses (intérêts sur la dette extérieure, dépenses en capital financées sur ressources extérieures et dépenses exceptionnelles exclus).⁵ On entend par solde budgétaire intérieur (base caisse) le solde budgétaire intérieur (base ordonnancements) moins le déficit d'exploitation de la BCC moins le remboursement net d'arriérés intérieurs.

Tableau 2b. République démocratique du Congo : Opérations financières de l'État, 2007-12

	2007	2008	2009			2010			2011	2012	
	Est.	Est.	Program EBS/09/191	Program Revised GDP	Est.	Program EBS/09/191	Program Revised GDP	Budget	Proj.	Projections	
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Total recettes et dons	17,0	20,8	27,3	26,1	23,7	24,0	22,4	34,4	29,4	29,4	28,7
Total recettes	14,7	18,5	18,0	17,1	16,8	17,9	16,7	21,0	19,1	19,5	20,3
<i>Hors prime signature partenariat avec la Chine</i>	15,7	15,0	15,8	17,9	16,7	21,0	18,1
Droits de douanes et droits d'accise	5,4	6,5	6,3	6,0	6,2	7,1	6,6	8,2	6,9	7,4	7,6
Impôts directs et indirects	5,0	6,6	6,4	6,1	6,2	6,5	6,0	7,0	6,7	7,1	7,7
Pétrole (redevance et taxe)	3,1	3,5	1,4	1,3	1,5	2,6	2,4	2,6	2,4	2,6	2,4
Recettes administratives	1,2	1,8	3,9	3,7	3,0	1,8	1,7	3,2	3,2	2,3	2,5
<i>Dont: prime signature partenariat avec la Chine</i>	...	0,0	2,3	2,2	1,1	1,0
Total dons	2,2	2,3	9,4	8,9	6,9	6,1	5,7	13,4	10,2	9,9	8,5
Dons budgétaires	0,0	0,0	2,7	2,5	1,7	0,0	0,0	1,4	0,8	0,0	0,0
Dons projets	0,6	1,1	4,2	4,0	2,0	5,4	5,1	10,0	7,2	7,3	6,0
Aide au titre de l'initiative PPTTE ¹	1,6	1,2	2,5	2,4	3,2	0,7	0,7	1,9	2,2	2,6	2,5
Total dépenses	18,9	23,0	28,9	27,6	27,5	36,2	33,8	44,2	33,1	38,1	35,0
Dépenses courantes	15,7	18,0	16,3	15,5	17,2	16,3	15,3	16,9	15,0	15,6	16,7
Salaires dus	5,8	6,9	6,3	6,0	6,0	6,7	6,2	6,9	6,3	6,4	6,5
Intérêts dus	3,8	3,4	3,3	3,1	4,5	3,0	2,8	1,7	2,4	2,4	2,3
<i>Dont: sur la dette extérieure</i>	3,2	2,9	2,9	2,7	4,1	2,7	2,5	0,3	2,1	2,0	1,8
<i>Dont: sur la dette intérieure</i>	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	1,4	0,3	0,5	0,5
Transferts et subventions	2,2	3,5	3,0	2,9	3,1	3,1	2,9	4,1	3,0	3,1	3,1
Biens et services	3,9	4,3	3,7	3,5	3,6	3,6	3,3	4,2	3,3	3,6	4,7
<i>Dont: Institutions</i>	0,9	1,2	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	1,5	0,9	0,9	1,0
Ministères	2,8	2,5	2,1	2,0	2,1	1,9	1,8	2,0	1,7	2,0	3,0
Paievements centralisés	0,3	0,5	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
<i>Mémoire: Transférés aux provinces</i>	...	1,9	0,0	0,6	0,0	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total biens et services	...	6,2	0,0	0,0	3,6	3,1	2,9	4,2	3,3	3,6	4,7
Dépenses de capital	2,3	3,7	9,2	8,7	7,8	18,0	16,8	24,3	14,7	21,1	17,7
Financées sur ressources extérieures	1,5	2,1	6,2	5,9	5,1	14,0	13,1	18,5	11,6	16,6	12,9
Financées sur ressources intérieures	0,9	1,6	2,9	2,8	2,7	4,0	3,7	5,8	3,1	4,5	4,8
État	0,9	1,6	1,6	1,6	1,6	0,9	0,9	1,8	0,7	0,7	0,7
Provinces	0,0	0,0	1,3	1,2	1,1	3,1	2,9	4,0	2,4	3,8	4,1
Dépenses exceptionnelles ²	0,9	1,2	3,4	3,3	2,5	1,6	1,5	3,0	3,2	1,1	0,4
Financées sur ressources extérieures	0,0	0,1	2,3	2,1	1,1	0,8	0,8	1,0	1,7	0,5	0,4
Financées sur ressources intérieures	0,9	1,1	1,2	1,1	1,5	0,8	0,8	2,0	1,4	0,5	0,0
Réserve budgétaire	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,3	0,3	0,0	0,2	0,3	0,3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-1,9	-2,2	-1,6	-1,5	-3,8	-12,2	-11,4	-9,8	-3,7	-8,7	-6,3
Solde budgétaire sous-jacent (base ordonnancements) ³	1,4	1,6	-0,7	-0,7	0,0	0,0	0,0	-1,4	2,9	1,0	0,4
Solde budgétaire intérieur (base ordonnancement) ⁴	0,5	0,5	-1,9	-1,8	-1,5	-0,8	-0,8	-4,0	0,4	0,5	0,4
Variation des arriérés (augmentation = +)	-0,2	-0,2	-0,6	-0,6	-0,1	-0,2	-0,2	0,0	-0,8	-0,4	-0,3
Résultats d'exploitation de la banque centrale	-0,4	-0,5	-0,9	-0,8	-0,9	-0,3	-0,3	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééchelonnement d)	-2,5	-3,0	-3,0	-2,9	-4,8	-12,7	-11,9	-10,1	-5,1	-9,6	-7,0
Solde budgétaire sous-jacent (base caisse)	0,8	0,9	0,1	0,1	0,0	-0,5	-0,5	-1,7	1,5	0,1	-0,4
Solde budgétaire intérieur (base caisse) ⁵	-0,1	-0,3	-3,3	-3,1	-2,5	-1,4	-1,3	-4,3	-1,0	-0,4	-0,4
Total financement	2,5	3,0	3,0	2,9	4,8	12,7	11,9	10,1	5,1	9,6	7,0
Financement intérieur	0,9	0,9	-0,8	-0,8	0,0	0,0	0,0	2,4	-1,5	0,0	0,0
Système bancaire	0,9	1,1	-1,2	-1,2	-0,7	0,0	0,0	0,0	-1,5	0,0	0,0
Financement extérieur (net)	3,8	1,6	3,3	3,1	4,6	10,4	9,7	7,7	5,1	8,8	6,3
Déficit résiduel de financement	-2,2	0,5	0,6	0,6	0,2	2,3	2,2	0,0	1,6	0,8	0,7
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB (en milliards FC)	5 175	6 530	8 649	9 073	9 073	11 361	12 163	11 366	12 163	14 125	16 538
Dépenses financées sur ressources intérieures	14,8	18,7	19,0	18,1	18,3	19,2	18,0	24,7	19,1	19,9	20,7
Total masse salariale	5,8	6,9	6,3	6,0	6,0	6,7	6,2	6,9	6,3	6,4	6,5
Masse salariale de l'État	5,8	6,9	4,2	4,0	4,0	4,5	4,2	5,3	4,3	4,5	4,5
Masse salariale des administrations provinciales	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0	1,6	1,9	2,0	2,1
Total biens et services	4,9	6,2	5,3	5,1	5,1	5,2	4,9	5,9	4,8	5,2	6,3
Biens et services de l'État	3,9	4,3	3,7	3,5	3,6	3,6	3,3	4,2	3,3	3,6	4,7
Dépenses des administrations provinciales hors salaires	1,0	1,9	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,7	1,5	1,6	1,6

Sources: Autorités congolaises et estimations des projections des services du FMI.

¹ Tient compte du calcul révisé de l'assistance au titre de l'initiative PPTTE sur la base de l'AVD de 2010 (EBS/10/___06/___/2010)² Les dépenses exceptionnelles incluent les dépenses pour le programme de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et le coût des élections.³ On entend par solde budgétaire sous-jacent les recettes moins les dépenses à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, des dépenses en capital financées sur ressources extérieures, de toutes dépenses exceptionnelles et du remboursement des arriérés intérieurs.⁴ On entend par solde budgétaire intérieur (sur base ordonnancements) les recettes (la prime de signature de l'ACSC exclue) moins le total des dépenses (intérêts sur la dette extérieure, dépenses en capital financées sur ressources extérieures et dépenses exceptionnelles exclus).⁵ On entend par solde budgétaire intérieur (base caisse) le solde budgétaire intérieur (base ordonnancements) moins le déficit d'exploitation de la BCC moins le remboursement net d'arriérés intérieurs.

Tableau 3a. République démocratique du Congo: Situation monétaire, 2007–10
(Aux taux de change courants)

	2007	2008	2009		2010	
	Déc	Déc	Déc Prog.	Déc Prel	Mar Prel	Déc Proj rév
(Milliards de francs congolais)						
Avoir extérieur nets	-172,6	-211,0	-279,7	-41,0	119,7	827,1
Avoirs intérieurs nets	831,4	1 252,4	1 668,2	1 584,5	1 477,4	1 338,2
Crédit intérieur	373,4	724,3	880,3	859,4	735,3	891,0
Crédit net à l'Etat	176,2	248,9	143,1	172,8	58,3	-10,3
Crédit au secteur privé	195,2	472,3	734,1	657,7	652,0	899,6
Crédit aux para-étatiques	1,9	3,1	3,1	28,9	25,0	1,7
Autres postes, net (y compris la variation de l'	458,1	528,1	787,8	725,0	742,1	447,1
Monnaie au sens large (M2)	641,2	998,4	1 335,5	1 501,9	1 553,4	2 118,6
Monnaie au sens strict (M1)	300,3	392,5	436,8	479,9	454,3	601,6
Circulation fiduciaire	233,3	304,6	354,5	381,5	353,8	475,3
Dépôt à vue	67,0	87,9	82,3	98,4	100,5	126,3
Quasi-monnaie	341,0	606,0	898,8	1 022,0	1 099,1	1 517,0
Dépôts à terme en monnaie locale	2,5	1,3	4,7	3,5	4,7	5,0
Dépôts en devises	338,5	604,7	894,0	1 018,5	1 094,4	1 512,0
Dépôts importation	17,6	42,9	52,9	41,7	43,6	46,7
(Variation en glissement annuel en pourcentage)						
Avoirs extérieurs nets	43,4	-22,2	-32,6	80,6	142,9	2 119,5
Avoirs intérieurs nets	11,6	50,6	33,2	26,5	3,0	-15,5
Crédit intérieur	51,3	94,0	21,5	18,7	-10,5	3,7
Crédit net à l'Etat	33,4	41,2	-42,5	-30,6	-73,4	-106,0
Crédit au secteur privé	73,6	141,9	55,5	39,3	9,0	36,8
Crédit aux para-étatiques	-11,8	63,4	0,0	823,4	516,8	-94,1
Autres postes, net (y compris variation de la v	-8,1	15,3	49,2	37,3	21,2	-38,3
Monnaie au sens large (M2)	49,5	55,7	33,8	50,4	40,3	41,1
Monnaie au sens strict (M1)	41,2	30,7	11,3	22,3	23,0	25,4
Circulation fiduciaire	28,2	30,6	16,4	25,3	21,1	24,6
Dépôt à vue	117,6	31,2	-6,4	11,9	30,1	28,4
Quasi-monnaie	57,8	77,7	48,3	68,7	49,0	48,4
Dépôts à terme en monnaie locale	483,0	-47,8	262,0	167,9	171,6	42,0
Dépôts en devises	56,9	78,6	47,9	68,4	48,7	48,5
Dépôts importation	54,0	144,0	23,3	-2,9	-7,5	12,0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	30,8	-6,0	-6,9	17,0	10,7	57,8
Avoirs intérieurs nets	20,2	65,6	41,6	33,3	-7,1	-16,4
Crédit intérieur	29,5	54,7	15,6	13,5	-8,3	2,1
Crédit net à l'Etat	10,3	11,3	-10,6	-7,6	-7,6	-12,2
Crédit au secteur privé	19,3	43,2	26,2	18,6	-0,4	16,1
Crédit aux para-étatiques	-0,1	0,2	0,0	2,6	-0,3	-1,8
Autres postes, net (y compris variation de la v	-9,4	10,9	26,0	19,7	1,1	-18,5
Monnaie au sens large (M2)	49,5	55,7	33,8	50,4	3,4	41,1
Monnaie au sens strict (M1)	20,4	14,4	4,4	8,8	-1,7	8,1
Circulation fiduciaire	12,0	11,1	5,0	7,7	-1,8	6,2
Dépôt à vue	8,4	3,3	-0,6	1,0	0,1	1,9
Quasi-monnaie	29,1	41,3	29,3	41,7	5,1	33,0
Dépôts à terme en monnaie locale	0,5	-0,2	0,3	0,2	0,1	0,1
Dépôts en devises	28,6	41,5	29,0	41,4	5,1	32,9
Dépôts importation	1,4	4,0	1,0	-0,1	0,1	0,3
Pour mémoire :						
PIB nominal (milliards de francs congolais)	5 174,7	6 529,9	8 729,0	9 072,8	...	12 163,0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/mor	8,1	6,5	6,5	6,0	...	5,7
Dépôts en devises (% de M2)	52,8	60,6	66,9	67,8	70,5	71,4
Dépôts en devises (% du total des dépôts)	83,0	87,1	91,1	90,9	91,2	92,0

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3b. République démocratique du Congo : Comptes de la banque centrale du Congo, 2007-10
(Aux taux de change courants)

	2007	2008	2009		2010	
	Déc	Déc	Déc Prog.	Déc Prél	Mar Prél	Déc Proj rév
(Milliards de francs Congolais)						
Avoir extérieurs nets	-333,3	-390,1	-515,4	-557,6	-520,2	38,1
Avoirs intérieurs nets	621,7	773,8	974,2	1036,9	1007,1	589,8
Crédit intérieur	206,6	295,2	230,5	274,8	229,6	102,2
Crédit net à l'Etat	198,7	272,4	166,6	200,3	121,7	17,1
Crédit au secteur privé	3,485	3,0	3,0	3,6	3,6	3,6
Crédit aux para-étatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances sur les banques créatrices monna	4,4	19,7	60,9	70,9	104,2	81,5
Autres postes, net	415,1	478,6	743,7	762,1	777,5	487,6
Dont: BTR	32,9	47,0	81,9	56,7	28,8	56,4
Base monétaire	288,5	383,7	458,7	479,2	486,9	627,8
Monnaie au sens strict	283,6	378,1	453,1	471,7	479,1	620,3
Circulation fiduciaire	243,8	320,3	367,5	394,7	364,9	488,8
Encaisses des banques	10,5	15,7	13,0	13,2	11,1	13,5
En dehors des banques	233,3	304,6	354,5	381,5	353,8	475,3
Dépôts à la banque centrale	38,7	56,2	84,1	69,7	111,6	124,1
Dépôts du secteur privé	0,6	0,9	0,9	4,9	1,4	4,9
Dépôts des para-étatiques	0,4	0,7	0,7	2,4	1,2	2,4
Dépôts en devises	1,9	2,7	2,7	3,4	3,9	3,4
Dépôts importation	3,0	2,9	2,9	4,2	3,9	4,2
(Variation en glissement annuel en pourcentage)						
Avoir extérieurs nets	23,1	-17,0	-32,1	-43,0	-6,5	106,8
Avoirs intérieurs nets	-3,6	24,5	25,9	34,0	17,6	-43,1
Crédit intérieur	15,5	42,9	-21,9	-6,9	-30,4	-62,8
Crédit net à l'Etat	21,8	37,1	-38,8	-26,5	-51,6	-91,5
Crédit au secteur privé	279,1	-13,1	0,0	17,5	-25,1	0,0
Crédit aux para-étatiques	-48,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances sur les banques créatrices monna	-70,2	347,7	208,7	259,9	41,8	14,9
Autres postes, net	-10,9	15,3	55,4	59,2	47,6	-36,0
Base monétaire	36,5	33,0	19,6	24,9	32,3	31,0
Monnaie au sens strict	38,9	33,3	19,8	24,8	32,7	31,5
Circulation fiduciaire	31,5	31,4	14,7	23,2	14,5	23,9
Encaisses des banques	205,4	49,1	-17,3	-16,1	-58,1	2,4
En dehors des banques	28,2	30,6	16,4	25,3	21,1	24,6
Dépôts à la banque centrale	110,4	45,2	49,5	24,0	170,4	78,1
Dépôts du secteur privé	426,3	48,5	0,0	441,1	942,3	0,0
Dépôts des para-étatiques	101,8	62,6	0,0	255,1	35,0	0,0
Dépôts en devises	-56,0	39,0	0,0	24,5	15,7	0,0
Dépôts importation	5,0	-1,7	0,0	42,8	9,0	0,0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Avoir extérieurs nets	47,5	-19,7	-32,7	-43,7	7,8	124,3
Avoirs intérieurs nets	-11,0	52,7	52,2	68,6	-6,2	-93,3
Crédit intérieur	13,2	30,7	-16,9	-5,3	-9,4	-36,0
Crédit net à l'Etat	16,8	25,6	-27,6	-18,8	-16,4	-38,2
Crédit au secteur privé	1,2	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0
Crédit aux para-étatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances sur les banques créatrices monna	-4,9	5,3	10,7	13,4	6,9	2,2
Autres postes, net	-24,1	22,0	69,1	73,9	3,2	-57,3
Base monétaire	36,5	33,0	19,6	24,9	1,6	31,0
Monnaie au sens strict	37,6	32,8	19,6	24,4	1,5	31,0
Circulation fiduciaire	27,7	26,5	12,3	19,4	-6,2	19,6
Encaisses des banques	3,4	1,8	-0,7	-0,7	-0,4	0,1
En dehors des banques	24,3	24,7	13,0	20,0	-5,8	19,6
Dépôts à la banque centrale	9,6	6,1	7,3	3,5	8,7	11,4
Dépôts du secteur privé	0,2	0,1	0,0	1,1	-0,7	0,0
Dépôts des para-étatiques	0,1	0,1	0,0	0,5	-0,3	0,0
Dépôts en devises	-1,2	0,3	0,0	0,2	0,1	0,0
Dépôts importation	0,1	0,0	0,0	0,3	-0,1	0,0

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4: République démocratique du Congo : Balance des paiements résumée, 2008–15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Prel.				Projections		
	(en millions of dollars, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-1 839	-1 123	-2 529	-2 832	-2 559	-2 115	-1 325	-1 245
Echanges de marchandises	-125	-578	-764	-730	-287	-297	412	587
Exportations, f.à.b.	6 585	4 371	6 483	7 695	8 127	8 730	9 319	9 969
<i>Dont: produits miniers</i>								
Importations, f.à.b.	-6 711	-4 949	-7 247	-8 425	-8 414	-9 028	-8 907	-9 382
<i>Dont: importations liées à l'aide</i>	-1 109	-1 329	-1 687	-1 740	-1 645	-1 494	-1 476	-1 357
Services	-1 624	-1 167	-1 638	-1 904	-1 966	-2 094	-2 001	-2 094
Recettes	522	650	615	627	656	798	852	911
Dépenses	-2 146	-1 817	-2 253	-2 531	-2 622	-2 892	-2 853	-3 005
<i>Dont: importations liées à l'aide</i>	-205	-477	-612	-493	-456	-408	-403	-370
Revenu	-1 321	-779	-1 015	-1 074	-1 197	-676	-750	-821
Recettes	27	26	27	30	31	35	38	41
Dépenses	-1 348	-805	-1 042	-1 103	-1 228	-711	-788	-862
<i>Dont: paiements ds intérêts ¹</i>	-493	-555	-70	-23	-27	-225	-262	-291
Transferts courants	1 231	1 401	887	875	891	951	1 014	1 083
<i>Dont: aide officielle</i>	1 019	1 277	805	781	783	840	893	952
Compte de capital et d'opérations financières	1 007	458	2 963	3 178	2 594	2 149	1 438	1 561
Compte de capital	145	144	1 078	754	640	697	722	748
Public	223	227	711	850	742	809	844	880
Privé	-78	-83	-89	-96	-103	-112	-121	-132
Transferts de capital (PPTE/IADM)	8 541
<i>Dont : du FMI</i>	456
Réduction du stock de la dette (PPTE/IADM)	-8 086
Compte d'opérations financières	862	314	1 885	2 424	1 955	1 452	716	813
Public	-455	-315	724	1 273	1 024	475	820	587
Décaissements bruts	92	485	800	1 337	1 099	938	918	666
Amortissement prévu ²	-547	-800	-76	-64	-75	-464	-99	-80
Capital privé (net)	1 317	629	1 162	1 151	931	977	-104	227
<i>Dont: Investissements directs étrangers</i>	1 713	629	805	1 130	1 051	854	888	984
<i>Autre secteur bancaire non privé (net) ³</i>	-395	0	357	20	-120	123	-992	-757
Solde avant erreurs et omissions	-832	-665	434	345	35	31	111	314
Erreurs et omissions	-115	-247	0	0	0	0	0	0
Solde global	-946	-912	434	345	35	31	111	314
Financement	768	469	-5 174	-449	-136	-154	-238	-427
Variation nette des arriérés non-FMI ⁴	781	907	-4 465	0	0	0	0	0
Réserves nettes du secteur bancaire (augmentation = -)	-13	-438	-709	-449	-136	-154	-238	-427
Banque centrale	-52	8	-661	-355	-16	-126	-153	-332
<i>Dont: crédit net du FMI</i>	-137	154	-385	151	152	0	0	-52
Banques commerciales	39	-445	-48	-94	-120	-28	-85	-95
Besoin en financement avant assistance exceptionnelle	-178	-443	-4 740	-104	-101	-123	-128	-113
Financement exceptionnel	178	443	4 542	0	0	0	0	0
Consolidation des arriérés	0	0	4 465	0	0	0	0	0
Allègement de la dette ⁵	178	443	78	0	0	0	0	0
Besoin financement résiduel (surfinancement = +)	0	0	-197,6	-104	-101	-123	-128	-113
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Pour mémoire :								
Service de la dette après allègement de la dette (pourcentage des exportations)	14,1	21,2	2,9	1,0	1,2	1,3	1,3	1,6
Solde des transactions courantes (transferts off. compris, avant allègement)	-15,9	-10,1	-20,0	-21,5	-18,0	-13,6	-7,9	-6,8
Solde des transactions courantes (hors transferts off. et allègement)	-24,6	-21,6	-26,4	-27,4	-23,5	-19,0	-13,2	-12,0
Solde des transactions courantes (transferts off. et allègement compris)	-14,3	-6,1	-19,4	-21,5	-18,0	-13,6	-7,9	-6,8
Solde des transactions courantes (hors transferts off., mais allègement compris)	-23,1	-17,6	-25,7	-27,4	-23,5	-19,0	-13,2	-12,0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU)	78	999	1 257	1 359	1 649	1 927	2 080	2 360
Semaines d'importations de biens et de services hors aide	0,8	7,2	7,5	7,9	8,6	10,1	10,1	11,1

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les intérêts exigibles par le FMI.² Remboursements du principal au FMI exclus.³ Y compris les transactions non enregistrées. Ces dernières peuvent être élevées eu égard aux insuffisances des statistiques.⁴ Principalement des arriérés envers des créanciers du Club de Paris.⁵ Y compris allègement fourni par le FMI et hypothèse que le point d'achèvement PPTE sera atteint avant fin juin 2010.

Tableau 5. République démocratique du Congo: Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de l'accord FEC, 2010–12

Date	Décaissement	Conditions
30 juin 2010	49,493 millions de DTS	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2009.
31 décembre 2010	49,493 millions de DTS	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de juin 2010.
30 juin 2011	49,493 millions de DTS	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2010.
31 décembre 2011	49,493 millions de DTS	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de juin 2011.
30 juin 2012	49,493 millions de DTS	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de décembre 2011.
15 décembre 2012	49,492 millions de DTS	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de juin 2012.

Tableau 6. République démocratique du Congo : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2009–22

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif¹													
(en millions de DTS)	37,5	0,4	1,3	1,5	1,5	33,9	62,7	82,3	96,9	83,4	55,0	35,1	15,2
Principal	37,1	0,0	0,0	0,0	0,0	32,4	61,3	81,1	95,9	82,6	54,4	34,6	14,8
Commissions et intérêts ²	0,4	0,0	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	0,8	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0
(en millions de dollars EU)	57,5	0,5	2,0	2,3	2,3	52,1	96,1	126,2	148,7	127,9	84,4	53,8	23,4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,8	1,0	1,1	0,9	0,6	0,3	0,1
En pourcentage du PIB	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	0,6	0,6	0,5	0,3	0,2	0,1
En pourcentage de la quote-part	7,0	0,1	0,2	0,3	0,3	6,4	11,8	15,4	18,2	15,6	10,3	6,6	2,9
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours du crédit du FMI (fin de période)													
En millions de DTS	259,4	358,3	457,3	457,3	457,3	424,9	363,6	282,5	186,5	103,9	49,5	14,8	0,0
En millions de dollars EU	397,7	548,0	700,0	700,8	701,4	651,8	557,8	433,4	286,2	159,5	75,9	22,8	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	5,6	6,6	7,9	6,7	6,4	5,9	4,7	3,5	2,2	1,1	0,5	0,1	0,0
En pourcentage du PIB	3,1	4,0	4,8	4,4	4,0	3,5	2,8	2,0	1,2	0,6	0,3	0,1	0,0
En pourcentage de la quote-part	95,7	67,2	85,8	85,8	85,8	79,7	68,2	53,0	35,0	19,5	9,3	2,8	0,0
En pourcentage de la dette extérieure totale	3,1	3,4	3,8	3,6	3,4	3,2	2,8	2,3	1,7	1,1	0,5	0,2	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	32,1	41,5	44,2	37,5	34,3	32,5	27,2	19,9	12,4	0,1	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire													
Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)	7 097	8 322	8 782	9 529	10 171	10 880	12 029	12 753	13 440	14 191	14 977	15 791	16 633
Quote-part (en millions de DTS)	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	1 257	1 359	1 649	1 927	2 080	2 360	2 641	2 833	3 023	3 233	3 456	3 692	3 941

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

¹ Part de l'hypothèse du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et de l'allègement IADM à la mi-2010.

² Avec l'entrée en vigueur des amendements de l'instrument du fonds fiduciaire RPC, il y a une suspension temporaire des intérêts jusqu'à la fin 2011 sur les obligations et les tirages en cours au titre de la FEC.

ANNEXE I

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
LETTRE D'INTENTION

Kinshasa, 15 Juin 2010

Mr. Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431, U.S.A

Monsieur le Directeur Général,

1. La République démocratique du Congo continue à avancer dans son programme de développement socio-économique qui est appuyé par la communauté internationale. Nous avons fait des progrès pour encourager la réconciliation nationale, rétablir la paix dans les provinces orientales et stabiliser l'économie après les effets néfastes de la crise financière mondiale. Le gouvernement a également renégocié l'accord de coopération sino-congolais (ACSC) qui porte sur de grands projets d'exploitation minière et d'investissements, afin d'assurer sa compatibilité avec la viabilité de la dette. Pour autant, les défis que nous devons relever restent immenses, notamment des catastrophes dans certaines régions, des problèmes persistants de sécurité dans les provinces orientales et septentrionales, et la mise en œuvre de la décentralisation budgétaire vers les provinces, voulue par la constitution.

2. En dépit de ces obstacles, la République démocratique du Congo a mis en œuvre de façon satisfaisante son programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2009 ont été respectés et les repères structurels ont pratiquement tous été mis en œuvre, bien qu'avec des retards. Ces politiques et ces réformes ont contribué à stabiliser le taux de change, à juguler l'inflation et à promouvoir la croissance économique.

3. Notre programme économique pour 2010 a pour but de surmonter les obstacles auxquels se heurte le pays, conformément à notre Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SCRIP). Il est axé sur le renforcement de la stabilité macroéconomique, le relèvement des investissements dans le capital physique et humain et sur la mise en œuvre des réformes structurelles destinées à renforcer la gestion des finances publiques, confirmer l'indépendance de la banque centrale et doper la réaction de l'offre de notre économie. Les politiques et les réformes permettant d'atteindre les objectifs du programme sont présentées dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF). Dans ce contexte, le gouvernement de la République démocratique du Congo demande l'achèvement de la première revue de l'accord FEC.

4. Nous sommes convaincus que les mesures et les réformes définies dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre programme. Nous nous engageons néanmoins à prendre toute autre mesure nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Durant la période visée par l'accord triennal, la République démocratique du Congo consultera les services du FMI sur l'adoption de toute autre mesure jugée appropriée.

5. La République démocratique du Congo donnera suite aux demandes d'informations du FMI aux fins du suivi de la mise en œuvre des politiques économiques et financières du programme. De plus, le Gouvernement réalisera avec le FMI une revue ultérieure de la première année du programme (portant sur la période janvier à juin 2010) au plus tard fin décembre 2010, et une revue initiale de la deuxième année du programme (juillet 2010 à juin 2011) au plus tard fin juin 2011. Le gouvernement entend mettre à la disposition du public le contenu de la présente lettre, ainsi que du MPEF et du Mémoire d'exécution du programme qui y sont joints, et le rapport correspondant des services du FMI. En conséquence, le gouvernement autorise le FMI à publier ces documents sur son site internet, dès lors que le Conseil d'administration aura achevé la première revue de l'accord FEC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/____

Adolphe Muzito
Premier Ministre

Pièces jointes: Mémoire de politiques économiques et financières
Mémoire technique d'exécution du programme

ANNEXE I
PIECES JOINTE I

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, 2009–12

Kinshasa, 15 juin 2010

I. INTRODUCTION

1. Le présent mémorandum décrit les politiques économiques et financières ainsi que les réformes structurelles que le gouvernement entend mettre en oeuvre dans le cadre de son programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) pour la période qui reste à courir de juillet 2010 à juin 2012. Par ce programme, le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour rétablir les conditions d'une stabilité politique, économique et sociale durable. Les mesures et réformes proposées visent en particulier à remédier aux séquelles laissées par des décennies de gestion économique inadéquate, de conflits armés, de corruption, et de non observation de l'état de droit.

II. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

2. Les résultats macroéconomiques ont pâti de la crise financière mondiale. D'après les estimations, la croissance du PIB réel s'est repliée de 6,2 % en 2008 à 2,8 % en 2009 à cause du ralentissement des activités minières et tertiaires. L'inflation en glissement annuel a grimpé de 27,6 % à la fin de 2008 à 53,4 % à la fin de 2009 sous l'effet d'une chute marquée des exportations qui a affaibli le franc congolais par rapport au dollar des États-Unis. Elle a toutefois reculé à 15 % à la fin d'avril grâce à un resserrement de la politique monétaire à la fin de 2009 et à une politique budgétaire d'accompagnement. Le déficit des transactions courantes s'est contracté de six points de pourcentage du PIB, essentiellement en raison d'une réduction du rapatriement des bénéficiaires, elle-même imputable au ralentissement des activités minières, et en raison de l'accroissement des transferts officiels. L'allocation spéciale et générale de DTS, associée à un soutien budgétaire extérieur, a gonflé les réserves internationales de 78 millions de dollars EU la fin de 2008 à 1 milliard de dollars EU à la fin de 2009.

3. En dépit de conditions économiques défavorables, le gouvernement a maintenu la discipline macroéconomique. Il a limité le déficit budgétaire intérieur de 2009 à 2,5 %, par rapport à un déficit programmé de 3,1 %. Il a ainsi pu réduire son crédit net auprès des banques en dépit de retards dans les flux d'aide extérieure (équivalents à 0,8 % du PIB) et dans le décaissement de la seconde tranche de la prime de signature au titre de l'ACSC (1,1% du PIB). Les bons résultats budgétaires se sont maintenus tout au long du deuxième trimestre de 2010. La reprise du secteur minier et l'amélioration continue de l'administration fiscale ont dopé les recettes—il s'agit principalement des impôts sur le revenu et des recettes non fiscales—de 0,7 point de pourcentage du PIB annuel de plus que les projections du programme. Ces recettes

exceptionnelles ont été utilisées aux deux tiers pour financer des dépenses supplémentaires de sécurité et pour engager l'essentiel des dépenses d'équipement destinées aux infrastructures nécessaires aux préparatifs du cinquantenaire de l'indépendance du pays. Le dernier tiers a permis de réduire les emprunts nets de l'État auprès du système bancaire.

4. Une politique monétaire prudente a contribué à réduire l'inflation. La Banque centrale du Congo (BCC) a accéléré sa vente de titres et a relevé son taux directeur à 70 % au deuxième semestre de 2009. Il n'en reste pas moins que le manque de coordination entre la BCC et le Trésor en matière de gestion des liquidités a entraîné une augmentation de la monnaie centrale légèrement supérieure au programme à la fin de l'année (24,9 % au lieu des 19,6 % programmés). Pour autant, une politique monétaire toujours prudente, étayée par de meilleurs résultats budgétaires, a soutenu l'effort de désinflation au cours des quatre premiers mois de 2010. En conséquence, la BCC a réduit son taux directeur à 42 %, en trois étapes entre mars et mai 2010.

5. Les résultats du programme ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs jusqu'à la fin de décembre 2009 ont été observés, à l'exception des objectifs indicatifs sur la monnaie centrale et les arriérés de salaires (MPEF, tableau I.1)¹. Par ailleurs, bien qu'à la fin de mars 2010, trois des dix objectifs quantitatifs indicatifs—avoirs extérieurs nets, avoirs intérieurs nets et monnaie centrale—n'avaient pas été atteints, les écarts étaient relativement minimes et les autorités ont pris des mesures correctrices pour assurer que le programme reste sur les rails. En avril notamment, la BCC a accru ses achats de devises auprès des banques commerciales et augmenté ses ventes de titres. Sur le plan structurel, nous avons observé pratiquement tous les repères, bien qu'avec certains retards. La restructuration d'une grande banque commerciale d'importance systémique s'avère plus longue qu'initialement prévu, et la banque centrale, en consultation avec le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, a lancé ce processus de restructuration en mai 2010, prévoyant de le voir terminé avant la fin de l'année. S'agissant du repère sur la soumission par le gouvernement au parlement d'une loi organique relative aux lois de finances, le pouvoir judiciaire a établi qu'une loi « organique » n'est pas conforme à la constitution, notamment la disposition interdisant aux provinces de contracter des emprunts. En conséquence, le gouvernement a soumis au parlement en mars 2010 une loi de finances, conforme à la constitution. Le repère structurel permanent qui porte sur l'établissement rapide des comptes budgétaires sans dépenses financées sur l'extérieur, a été observé à compter de juin 2010, car la grève des agents de la fonction publique en décembre 2009 avait entravé le fonctionnement correct de la chaîne de gestion de la dépense. En revanche, le repère structurel permanent qui porte sur l'établissement rapide des comptes budgétaires avec dépenses financées

¹ L'accumulation d'arriérés de salaires envers les diplomates en poste à l'étranger au cours du dernier trimestre de l'année s'est chiffrée à 2 milliards de FC, soit 0,4 % du total de la masse salariale. Cela s'explique par le fait que le paiement des salaires des diplomates ne fait pas partie du système automatisé de paiement qui existe pour tous les autres agents de la fonction publique.

sur l'extérieur n'a pas été observé, en raison de difficultés pour obtenir des informations sur plusieurs projets financés par l'étranger.

III. POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR LE RESTE DE L'ANNEE 2010

A. Cadre macroéconomique

6. Les objectifs économiques de la République démocratique du Congo restent globalement les mêmes que ceux fixés dans le MPEF de novembre 2009. Le raffermissement du cours mondial des produits de base et l'augmentation des investissements (y compris au titre de l'ACSC) devraient étayer une croissance du PIB réel de 5,4 % en 2010. Nous nous sommes fixés l'objectif de ramener l'inflation en glissement annuel à 15 % grâce à des politiques macroéconomiques prudentes. D'après les projections, le déficit des transactions courantes devrait se creuser principalement à cause de l'accroissement des importations liées aux investissements essentiellement financées par l'aide au développement et les investissements directs étrangers. Les réserves internationales brutes devraient atteindre 1,2 milliard de dollars EU (soit l'équivalent de sept semaines et demie d'importations, hors aide).

B. Politiques macroéconomiques

7. Le principal objectif de la politique budgétaire du gouvernement restera la réduction du recours de l'État au financement de la banque centrale. Nous prévoyons un solde budgétaire intérieur de 1,0 % du PIB (0,3 point de pourcentage de moins que le programme d'origine), ce qui entraîne une réduction nette de 1,5 % du PIB du crédit net à l'État.²

8. La pierre angulaire du programme est une meilleure mobilisation des recettes. Notre objectif consiste à relever le ratio des recettes intérieures (la prime de signature au titre de l'ACSC étant exclue) de 15,8 % du PIB en 2009 à 18,1 % en 2010 (1,4 % du PIB de plus que ce qui est programmé). La réalisation de cet objectif sera facilitée par une tenue des recettes supérieure aux prévisions du programme au cours du premier trimestre de 2010 et par des mesures nouvelles. S'agissant de ces dernières, le gouvernement a décidé : (i) d'aligner les prix de référence du combustible aux fins de l'imposition sur ceux du marché international (0,3 % du PIB) ; (ii) d'exiger que les membres des institutions politiques s'acquittent de l'impôt sur le revenu (0,2 %) et (iii) d'éliminer les exonérations au cas par cas de l'impôt sur le revenu et des tarifs douaniers (0,2 %). La politique du gouvernement consiste à épargner la totalité des recettes dépassant les prévisions du programme, y compris la seconde tranche de la prime de signature au titre de l'ACSC, et nous consulterons les services du FMI avant de décider comment utiliser ces recettes exceptionnelles.

² Pour pouvoir comparer les chiffres du programme d'origine (en % du PIB) avec les résultats, ces chiffres reposent désormais sur une nouvelle estimation du PIB pour 2010.

9. Le gouvernement adhèrera à une politique prudente des dépenses tout en créant un espace budgétaire pour les programmes prioritaires. Il limitera les dépenses financées sur l'intérieur à 19,1 % du PIB, soit environ 1 point de PIB de plus que le programme d'origine. Même si la masse salariale et les dépenses de biens et de services resteront globalement inchangées, les autorités ont décidé de réduire les investissements financés sur l'intérieur (de 0,6 point de PIB) pour faire face aux dépenses plus élevées requises pour les préparatifs de l'élection présidentielle de 2011 et la sécurité nationale. Nous estimons cependant, que l'impact d'une réduction des investissements de l'Etat financés sur ressources intérieures sera minime eu égard au faible taux de mise en œuvre des projets et au programme d'investissement considérable au titre de l'ACSC (équivalent à 5,6 % du PIB). Le programme révisé pour 2010 prévoit aussi : (i) un déficit de la banque centrale plus important que ce qui avait été programmé, en raison du coût plus élevé que prévu de la politique monétaire (0,3 % du PIB) ; (ii) le remboursement des obligations de l'État à une banque commerciale d'importance systémique, qui est en cours de restructuration (0,2% du PIB) et (iii) le remboursement des arriérés de transferts aux provinces et aux organes de recouvrement des impôts (0,4 % du PIB). Les réformes actuellement en cours pour renforcer la gestion des dépenses permettront d'assurer un respect strict de la politique révisée des dépenses.

10. Pour garantir la viabilité à long terme de la dette extérieure, l'administration centrale, les administrations locales et la BCC sont déterminées à suivre une politique prudente de gestion de cette dette. Cette politique s'appuiera sur des dons et des prêts hautement concessionnels avec un élément don qui dépassera 35 % pour les projets présentant les meilleurs taux de rendement économique et social. L'État s'abstiendra de contracter ou de garantir toute nouvelle dette susceptible de compromettre la viabilité de la dette, et consultera les services du FMI avant de prendre tout engagement ou garantie de ce type.

11. Le principal objectif de la politique monétaire en 2010 est de réduire davantage l'inflation. La croissance de la monnaie centrale est ciblée à 31 % en 2010, ce qui correspond à l'expansion du PIB nominal. La BCC entend maintenir une politique monétaire prudente et un taux d'intérêt directeur positif en termes réels. Elle continuera d'avoir recours à la vente de ses effets pour gérer les liquidités. De plus, elle limitera ses interventions sur le marché des changes à des opérations ayant pour but de lisser la volatilité du taux de change à court terme, conformément au régime de change flottant et à la cible fixée par la BCC pour les réserves internationales.

C. Réformes structurelles

12. Les réformes structurelles continueront d'être axées sur la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP), la restructuration et la recapitalisation de la BCC, et la consolidation de la réponse de l'offre de l'économie. Les mesures détaillées et actualisées ainsi que leur échéancier sont présentées dans la Matrice des mesures de politique économique et financière jointe.

13. La modernisation des administrations fiscale et douanière et la gestion des finances publiques restent des priorités en 2010. En matière d'administration fiscale, les principales réformes envisagées incluent l'adoption d'une loi sur la TVA, l'accroissement du nombre de

guichets uniques des douanes et la mise en place de nouveaux centres des impôts dans les principales provinces pour les entreprises de taille moyenne, en prévision de l'introduction de la TVA en 2012. En matière de gestion des finances publiques, la modernisation du système de gestion des dépenses sera garanti par l'adoption, d'ici fin décembre 2010, d'une nouvelle loi de finances qui déclenchera une série de réformes, à la fois au niveau de l'administration centrale et au niveau des provinces, de nature à rationaliser la planification, l'exécution, et le suivi budgétaires. Cette loi précisera également les modalités de décentralisation des fonctions de l'administration centrale vers les provinces, tout en tenant compte des capacités de ces dernières en matière de gestion des finances publiques. Elle définira aussi les modalités de transfert des ressources nationales au profit des provinces. La loi envisage également des limites rigoureuses d'emprunt pour éviter de perdre la maîtrise du budget et de trop emprunter. Avec l'adoption et la mise en application d'un nouveau code des marchés publics, le gouvernement entend améliorer la transparence des dépenses publiques.

14. Les réformes du secteur financier insisteront sur le renforcement du rôle et de l'indépendance de la BCC dans la mise en œuvre de la politique monétaire et sur le resserrement du contrôle bancaire. Les premières étapes de la réorganisation/restructuration de la BCC ayant été franchies (désignation de tous les directeurs généraux et mise en place de nouvelles cellules organiques, conformément à l'organigramme mis au point avec l'assistance technique du Département des marchés financiers et de capitaux du FMI), il s'agit maintenant de privatiser l'hôtel des monnaies et l'hôpital de la BCC et de rationaliser son système de pensions. Les progrès accomplis dans ces domaines contribueront à réduire les coûts de fonctionnement de la BCC. Le processus de recapitalisation de la BCC est également entamé et il est prévu que la loi sur la recapitalisation sera soumise au Parlement avant la fin septembre 2010. En matière de contrôle bancaire, les réformes s'attacheront principalement à restructurer les banques commerciales en difficultés, ce qui est essentiel pour accroître l'intermédiation financière et renforcer le contrôle bancaire. La BCC ayant terminé les audits financiers de neuf grandes banques, elle va mettre au point des plans de restructuration pour les banques considérées les plus fragiles en termes de ratios prudentiels.

15. Les réformes destinées à améliorer la réaction de l'offre de notre économie sont essentielles pour renforcer la croissance et faire reculer la pauvreté. Le gouvernement est en train de mettre la dernière main à son travail permanent de réforme des entreprises publiques, en particulier celles qui assurent des prestations de services fondamentaux pour la croissance. C'est dans ce contexte que nous élaborons également des mesures destinées à réduire dans toute la mesure du possible le coût social des restructurations d'entreprises, surtout sur les salariés des entreprises publiques. Le gouvernement déploie également des efforts pour améliorer la gouvernance et le climat des affaires, en renforçant la protection des droits de propriété grâce à une harmonisation entre les réglementations nationales et les dispositions du protocole de l'OHADA, et en adhérant à l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

D. Suivi du programme et questions connexes

16. Le suivi du programme se poursuivra sur la base de revues semestrielles des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs trimestriels, et les réformes structurelles seront

évaluées dans le cadre de revues semestrielles (tableaux 1 et 2). Le programme révisé précise les critères de réalisation pour fin décembre 2010 et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2010. Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2010 et les repères restent les mêmes que ceux précisés dans le MPEF de novembre 2009. La deuxième revue devrait être achevée d'ici fin décembre et la troisième revue d'ici fin juin 2011. Le Mémorandum technique d'exécution du programme ci-joint présente les définitions et les facteurs d'ajustement s'appliquant aux critères de réalisation quantitatifs et aux repères à compter du 1^{er} juillet 2010. Le Mémorandum technique d'exécution du programme joint au MPEF de novembre 2009 reste applicable aux critères de réalisation quantitatifs et aux objectifs indicatifs jusqu'à fin juin 2010. L'actualisation de l'évaluation des sauvegardes s'est achevée en avril 2010, ainsi que l'exige la politique de sauvegardes du FMI. Les autorités ont transmis à l'institution un rapport d'audit d'un certain nombre de critères de réalisation particuliers. Par ailleurs, la BCC a rédigé un plan d'action, qui devrait être adopté en décembre 2010, pour mettre en œuvre les Normes internationales d'information financière (IFRS).

17. Le gouvernement entend renforcer son dispositif de suivi en instaurant d'importants échanges d'informations et consultations entre les diverses entités, sous le contrôle du Cabinet du Premier Ministre, comme il est stipulé dans le MPEF de novembre 2009.

18. Le gouvernement a récemment terminé la mise à jour de l'application de sa première SCRP et est en train de préparer sa stratégie de seconde génération, processus entamé en mars 2010, qui devrait être terminé d'ici fin 2010.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération.

_____/s/_____

Mapon Matata Ponyo
 Ministre des Finances

_____/s/_____

Jean-Baptiste Ntwawa
 Ministre du Budget

_____/s/_____

Jean-Claude Masangu Mulongo
 Gouverneur de la BCC

Tableau I.1. République démocratique du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009–2010
(En millions de francs congolais, sauf indication contraire)

	2008	2009 Variation cumulée ²					2009	2010 Variation cumulée ^{3,4}										2010	
	Stock Déc.	Crit. réalis.		Déc.		Observation	Stock Déc.	Mars					Juin		Sept.		Déc.		Stock Déc
	Prél	Crit. réalis.	Crit. réalis. Aj.	Réel	Différence		Réel	Indicatif	Indicatif Aj.	Réel	Différence	Observation	Crit. réalis.	Indicatif	Rév.	Indicatif	Crit. réalis.	Prog	
I. Critères de réalisation																			
a. Plancher des avoirs extérieurs nets de la BCC ⁵ (En millions de dollars EU)	-610	35	-109	-3	106	Observé	-613	0	37	15	-22	Non observé	451	516	545	497	648	34	
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC ⁵	773 772	51 343	155 070	95 545	-59 525	Observé	869 089	4 307	-29 945	-1 748	28 196	Non observé	-260 923	-286 205	-266 497	-217 169	-266 056	603 033	
c. Plafond du crédit bancaire net à l'État	262 875	-105 837	-2 110	-80 522	-78 412	Observé	182 353	-34 776	-69 027	-114 539	-45 511	Observé	-23 242	15 920	-111 982	0	-183 140	-787	
d. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de plus d'un an ⁶	...	0	0	0	0	Observé	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
e. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de moins d'un an ⁶	...	0	0	0	0	Observé	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
f. Paiement par la BCC des dépenses publiques (y compris les dépenses urgentes) sans l'autorisation des Ministères des finances et du budget suivant la procédure appropriée ⁶	...	0	0	0	0	Observé	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
g. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ⁶	...	0	0	0	0	Observé	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
II. Objectifs indicatifs																			
a. Base monétaire au sens strict	378 098	75 016	75 016	93 624	18 608	Non observé	471 722	4 448	4 448	7 393	2 945	Non observé	27 717	44 130	82 269	101 005	148 586	620 308	
b. Solde intérieur (cumulé à compter du début de l'année)		-285 251	...	-226 761	58 490	Observé		55 623	...	78 129	22 506	Observé	79 117	-57 794	-3 776	-153 960	-116 768	...	
c. Accumulation d'arriérés de salaires		0	0	2 000	2 000	Non observé		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Pour mémoire :</i>																			
Dépôts projets	13 976	0	0	-4 460	-4 460	...	9 516	0	0	-13 976	-13 976	...	0	0	0	0	0	11 661	
Appui balance des paiements (millions de dollars EU)		174	...	122	-52	-37	...	0	37	...	378	341	568	583	647	...	
Aide extérieure programmée ⁷		359	...	187	-173	0	...	12	12	...	451	451	678	730	793	...	
Paiements programmés de service de la dette extérieure		185	...	65	-120	37	...	12	-25	...	74	110	110	147	146	...	
Prime de signature de l'accord de coopération sino-congolais (millions de dollars EU)		250	...	125	-125	0	...	0	0	...	0	0	0	0	125	...	
Produit de privatisations (millions de dollars EU)		45	...	72	27	0	...	0	0	...	0	0	0	0	0	...	

Source : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour la définition et les facteurs d'ajustement, voir la section sur le suivi du programme du Mémoire de politiques économiques et financières et le mémorandum technique d'exécution du programme.

² Les variations cumulatives sont calculées à partir de la fin décembre 2008.

³ Les variations cumulatives sont calculées à partir de la fin décembre 2009.

⁴ Les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour fin juin et mars 2010 sont ceux établis dans EBS/09/191 (30/11/2009).

⁵ L'encours des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs nets de la BCC est évalué aux taux de change du programme (1\$EU = 639,32 FC; 1 euro = 905,07).

⁶ Ces critères de réalisation seront suivis de façon continue.

⁷ L'appui à la balance des paiements non libellé en dollars EU est évalué aux taux de change du programme.

Tableau I.2a. République démocratique du Congo: repères structurels, 2009–10

Mesure	Dates d'échéance	Statut
Restructuration d'une grande banque commerciale ^{1/}	Fin déc. 2009	Réalisé avec retard, fin mai 2010.
Adoption par le Conseil des Ministres d'un plan d'action préparé par la commission chargée d'évaluer des incitations et exemptions fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements, et la convention spéciale.	Fin déc. 2009	Réalisé avec retard, mars 2010.
Mise en service du logiciel SYDONIA++ dans les bureaux de douane de Kinshasa.	Fin déc. 2009	Observé.
Etablir un plan de remboursement des arriérés de 2008 sur la base de l'audit interne de l'Inspection générale des finances et élaborer un plan en vue du recensement et de l'audit des arriérés publics qui subsisteraient.	Fin février 2010	Observé, avec retard, mars 2010.
Dépôt au Parlement d'un projet de loi organique sur les finances publiques qui, entre autres, interdit aux provinces de contracter des emprunts auprès des banques commerciales et de la Banque centrale.	Fin mars 2010	Observé; une loi de finances, sans restriction sur les emprunts contractés par les provinces, a été déposée au Parlement, conformément à la constitution.
Production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Observé, avec retard à compter du 1er juin 2010.
Inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Non observé.
Publication des contrats de partenariat entre des entreprises publiques et des entreprises privées du secteur minier dans les 60 jours suivant la signature (y compris informations sur primes à la signature, régime de fiscalité, actionnariat privé, membres du conseil d'administration).	Continu	Observé.
Autorisation préalable du Ministre des finances pour le paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante.	Continu	Observé.

Source: autorités congolaises, et évaluations des services du FMI.

^{1/} Les services du FMI et les autorités ont convenu de repousser la mise en oeuvre de cette mesure, en attendant les recommandations de la mission du Département des marchés monétaires et de capitaux de janvier et février 2010.

**Tableau I.2b. République démocratique du Congo:
Conditionnalité structurelle et pertinence macroéconomique, Juillet-Décembre 2010**

Mesure	Etat d'avancement	Pertinence macroéconomique
Adoption par le parlement et promulgation de la loi établissant une TVA moderne à taux unique.	Fin déc 2010	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme.
Mise en place du guichet unique au bureau de douane de Kasumbalesa.	Fin juillet 2010	Améliorer la mobilisation des recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires du programme tout en réduisant les coûts de la pratique des affaires.
Augmenter le Prix Moyen Frontière Fiscal (PMFF) à au moins un tiers du Prix Moyen Commercial (PMC) des importations de produits pétroliers à compter de juin 2010. Les autorités réduiront progressivement l'écart de façon à atteindre l'objectif d'ici fin novembre 2010.	Fin nov 2010	Réduire les distorsions des prix relatifs et limiter les pertes de recettes.
Adoption par le parlement et promulgation de la loi sur les finances de l'Etat.	Fin déc 2010	Etablir une discipline budgétaire.
Dépôt devant le Parlement du projet de loi sur la recapitalisation de la BCC.	Fin oct 2010	Accroître l'indépendance de la banque centrale.
Production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Renforcer le suivi du programme.
Inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures (hormis dépenses exceptionnelles) dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Renforcer le suivi du programme.
Publication des contrats de partenariat entre des entreprises publiques et des entreprises privées du secteur minier dans les 60 jours suivant la signature (y compris informations sur primes à la signature, régime de fiscalité, actionnariat privé, membres du conseil d'administration).	Continu	Rehausser la gouvernance économique et garantir la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources publiques.
Autorisation préalable du Ministre des finances pour le paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante.	Continu	Rehausser la gouvernance économique et garantir la responsabilisation en matière d'utilisation des ressources publiques.

Source: autorités congolaises, et évaluations des services du FMI.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MATRICE DES MESURES DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, 2009–11

Secteur	Mesures	Calendrier
I. Politiques et réformes fiscales et budgétaires		
A. Politique fiscale	Objectif : modernisation du régime fiscal	
	1. Réduction du nombre d'impôts à faible rendement : <ul style="list-style-type: none"> • adoption du rapport sur les impôts à faible rendement par le Conseil des ministres; • dépôt au Parlement des projets de loi sur l'élimination de ces impôts. 	réalisé. Fin juin 2010.
	2. Limitation des incitations et des exemptions fiscales et douanières : <ul style="list-style-type: none"> • création d'une commission chargée d'évaluer les incitations et les exemptions fiscales prévues par le Code des mines, • adoption par le Conseil des ministres du plan d'action élaboré par la commission chargée d'évaluer les incitations et les exemptions fiscales prévues par le Code des mines, le Code des investissements et les conventions spéciales (repère structurel); • Aucune nouvelle incitation ou exemption fiscale discrétionnaire ou aucun renouvellement de telles incitations ou exemptions en marge du Code des investissements. 	réalisé. réalisé. en cours.
	3. Réduction du nombre de taxes vexatoires et de redevances frontalières : <ul style="list-style-type: none"> • établissement d'un rapport faisant état des taxes parafiscales et des redevances frontalières sans contrepartie, et adoption d'un plan d'action pour les éliminer; • mise en œuvre de ce plan d'action. 	Fin décembre 2009; reporté à fin juillet <u>2010</u> . Fin décembre 2010.
	4. Mise en place de la TVA : <ul style="list-style-type: none"> • adoption et promulgation du projet de loi établissant une TVA moderne à taux unique (repère structurel); • début de la perception de la TVA auprès des entreprises par la Direction générale des impôts (DGI). 	Fin décembre 2010. Fin janvier 2012.
	5. Mise en œuvre du nouveau Code des douanes : <ul style="list-style-type: none"> • adoption par le Conseil des ministres; • dépôt au Parlement; • promulgation par le Président. 	réalisé. réalisé. Fin décembre 2010.
B. Administration de la douane	Objectif : modernisation de l'administration de la douane	
	1. Transfert des activités douanières de l'Office congolais de contrôle (OCC) à l'Office des douanes et accises (DGDA) : <ul style="list-style-type: none"> • adoption par le Conseil des ministres des nouvelles lois sur l'OCC et la DGDA; • modification du décret définissant le nombre de services opérant aux frontières. 	réalisé. Fin décembre 2010.
	2. Promulgation d'un décret du Premier Ministre qui fera de la DGDA une direction générale des douanes relevant du Ministère des finances.	réalisé.
	3. Renforcement des règles prescrivant le prédédouanement des importations par BIVAC; pour les marchandises qui ne font pas l'objet d'un prédédouanement, la DGDA établira leur valeur au moyen de la base de données de BIVAC.	réalisé

Secteur	Mesures	Calendrier
	4. Mise en œuvre du logiciel Sydonia++ dans tous les bureaux de douane, lorsque le volume et le type des échanges le justifient : <ul style="list-style-type: none"> • à Kinshasa (repère structurel); • dans les autres bureaux de douane qui représentent au moins 5 % des importations (valeur CAF) ou au moins 10 % des marchandises en transit (valeur CAF). 	réalisé. Fin décembre 2011.
	5. Mise en place du guichet unique dans tous les bureaux de douane : <ul style="list-style-type: none"> • mise en place du guichet unique de Kasumbalesa (repère structurel); • mise en place de guichets uniques dans tous les autres bureaux de douane. 	Fin juillet 2010. Fin décembre 2011.
C. Administration des impôts	Objectif : renforcement de l'administration fiscale	
	1. Fusion de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD) et de la DGI : <ul style="list-style-type: none"> • création d'une commission indépendante chargée de déterminer si la fusion de la DGRAD et de la DGI est souhaitable et possible et de publier un rapport sur la question; • adoption de ce rapport. 	réalisé. Fin septembre 2010.
	2. Utilisation du numéro d'identification fiscal (NIF) dans l'ensemble des provinces.	Fin décembre 2010.
	3. Transfert des entreprises éligibles au portefeuille de la DGE.	réalisé.
	4. Création de centres des impôts (CDI) dans toutes les provinces pour la gestion des impôts des entreprises de taille moyenne : <ul style="list-style-type: none"> • créations de trois CDI : Bas-Congo, Nord-Kivu et Sud-Kivu; • création de CDI dans les autres provinces. 	Fin décembre 2010; (en cours). Fin décembre 2011.
	5. Finaliser une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une chaîne informatisée des recettes	Fin mars 2011.
D. Perception fiscale dans le secteur minier	Objectif : accroître les recettes tirées du secteur minier	
	1. Renforcement de l'administration fiscale dans le secteur minier : <ul style="list-style-type: none"> • renforcement de la capacité de l'unité spécialisée, entre autres par la conclusion d'accords avec des sociétés d'audit spécialisées et des cabinets-conseils internationaux; • déposer au Parlement le projet de loi sur le transfert des fonctions d'administration fiscale dans le secteur minier de la DGRAD à la nouvelle unité spécialisée de la DGE, qui devient responsable de l'évaluation interne en conformité aux meilleures pratiques internationales, aux fins du contrôle et du recouvrement des impôts, taxes, droits et redevances auprès des grandes sociétés minières. 	Fin juin 2010. Fin octobre 2011.
	2. À compter de juillet 2009, réalisation d'audits par l'Inspection générale des finances, six mois après l'exercice visé, visant à s'assurer que les recettes fiscales tirées du secteur minier ont été déposées au compte général du Trésor.	Fin décembre 2010.

Secteur		Mesures	Calendrier
	3.	Dans le cadre du renforcement des capacités de la DGDA, création de centres d'expertise pour les principales exportations minières à Kasumbalesa et Sakania, au Katanga à Goma et Bukavu.	Fin juin 2011.
	4.	Renforcer les contrôles sur les producteurs de pétrole en faisant des inspections régulières (au moins une fois l'an) dans le but de vérifier les informations contenues dans les déclarations faites par les producteurs auprès de DGRAD and DGI.	Permanent.
E. Gestion des finances publiques		Objectif : amélioration de la gestion des finances publiques	
		Adoption par le gouvernement d'un Plan d'Action sur les réformes des Finances Publiques.	réalisé.
i) Aspects juridiques et institutionnels	1.	Loi sur les finances publiques : <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du projet de loi au Parlement; • Adoption par le Parlement et promulgation par le Président (repère structurel); • Adoption par le Conseil des Ministres des décrets d'application de la loi. 	réalisé. réalisé. Fin mars 2011.
	2.	Adoption par le conseil des Ministres d'un plan d'action pour les transferts des compétences entre le Pouvoir central et les provinces.	Fin <u>décembre</u> 2010.
	3.	Dépôt au Parlement du projet de loi sur l'examen du budget de 2008 par la Cour des comptes.	réalisé.
	4.	Adoption et promulgation par le Président du nouveau Code des marchés publics et de ses règlements d'application. Adoption et promulgation de la loi relative aux marchés publics. Signature de la réglementation.	réalisé. Fin juin 2010.
	5.	Réforme du financement des organismes de perception fiscale : <ul style="list-style-type: none"> • Élimination des transferts aux trois organismes publics de perception fiscale et remplacement par des crédits budgétaires; • Remplacement des primes au rendement par des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, et des incitations destinées aux agents des organismes de perception fiscale. 	réalisé. Fin janvier 2011.
	6.	Approbation des règlements généraux sur la comptabilité publique.	Fin décembre 2010.
	7.	Dépôt au Parlement du projet de loi organique sur la Cour des comptes.	Fin décembre 2010.
	7.	Examen du cadre réglementaire de l'Inspection générale des finances.	Fin décembre 2010.
ii) Préparation du budget	1.	Établissement d'un cadre budgétaire à moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> • pour les Ministères de la santé et de l'éducation; • dans tous les ministères, en coopération étroite avec les ministères sectoriels. 	Fin septembre 2010. Fin décembre 2012.
iii) Exécution du budget	1.	Publication par le Ministre des finances d'un arrêté obligeant l'État à payer les fournisseurs résidents en monnaie nationale.	réalisé.
	2.	Réalisation d'un audit de tous les comptes des entités publiques domiciliés à la BCC et dans les banques commerciales.	Fin décembre 2010.
	3.	Renforcement du processus de dépenses informatisé par la modernisation des logiciels et du matériel.	Fin mars 2011.

Secteur		Mesures	Calendrier
iv) Système comptable et rapports budgétaires	4.	Régularisation des arriérés intérieurs : <ul style="list-style-type: none"> Préparer un plan de repaiement du stock des arriérés à fin 2008 sur base de l'audit de l'inspection générale des finances (Repère structurel); Mise en œuvre du plan d'action pour le repaiement progressif du stock d'arriérés à fin 2008. 	réalisé. Fin janvier 2011.
	5.	Limiter le recours à la procédure de dépenses exceptionnelle en : <ul style="list-style-type: none"> adhérant rigoureusement au décret de décembre 2008 et en arrêtant l'usage des mises à disposition; Mettre en place une stratégie visant à intégrer la procédure des dépenses urgentes dans le cycle informatique des dépenses. 	réalisé. réalisé.
	6.	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un plan d'engagements qui respecte le plan de trésorerie. 	Permanent.
	1.	Achèvement de la mise en œuvre du système de comptabilité en partie double à la Direction générale du Trésor du Ministère des finances, et mise en place de ce système dans tous les organismes de recouvrement des recettes.	Fin décembre 2010.
	2.	Production et publication des tableaux mensuels (repère structurel) : <ul style="list-style-type: none"> production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec le TOFE, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard 30 jours après la fin du mois; inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures (hormis dépenses exceptionnelles) dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochées avec le TOFE, les données de la BCC et les statistiques monétaires), au plus tard trois mois après la fin du mois. 	Permanent. Permanent.
	v) Gestion de la paie	1.	Application de la procédure transitoire simplifiée (PTS) pour la paie : <ul style="list-style-type: none"> de tous les fonctionnaires; dans toutes les provinces.
2.		<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les divers systèmes de gestion de la paie des fonctionnaires, notamment par la révision de la structure des barèmes applicables à ces systèmes. 	Fin décembre 2010.
IV. POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE			
i) Restructuration de la BCC		Objectif : une banque centrale indépendante et efficace	
	1.	Restructuration de l'Hôtel des Monnaies : <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des avoirs de l'Hôtel des Monnaies (ressources immobilières et mobilières, ressources humaines); Mise en place du comité de restructuration de l'Hôtel des Monnaies; Adoption d'un plan de restructuration; Restructuration de l'Hôtel des Monnaies. 	Fin juin 2011. Fin mai 2010. Fin juin 2010. Fin juin 2011.
	2.	Restructuration (privatisation) de l'hôpital de la BCC : <ul style="list-style-type: none"> Mise en place du comité de restructuration de l'hôpital; Adoption d'un plan de restructuration; Restructuration de l'hôpital. 	Fin mai 2010. Fin juin 2010. Fin juin 2011.

Secteur		Mesures	Calendrier
<i>ii) Recapitalisation de la BCC</i>	3.	Réorganisation du Régime de Retraite : <ul style="list-style-type: none"> • fermer le vieux régime de pension à tous les actifs et tous les nouveaux agents embauchés par la BCC; • nommer un Comité de Régime de Pension; • communiquer les grandes lignes du nouveau régime aux agents de la BCC; • gestion du nouveau régime et ses investissements. 	Fin janvier 2011. Fin mars 2011. Fin juillet 2011. Fin juillet 2011.
	1.	Adoption par le Conseil des ministres du plan d'action visant à recapitaliser la BCC, qui repose sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI.	Fin juillet 2010.
	2.	Dépôt au Parlement du projet de loi sur la recapitalisation de la BCC.	Fin octobre 2010.
	3.	Adoption par le Conseil des ministres du budget de la recapitalisation de la banque centrale, qui sera financée par l'émission de titres d'État; les taux d'intérêt et les échéances restent à déterminer en fonction de la conjoncture des marchés.	Fin novembre 2010.
	4.	Recapitalisation de la BCC.	Fin juin 2011.
B. Politique monétaire		Objectif : amélioration de la capacité de la BCC de formuler la politique monétaire et de change	
<i>i) Émission de la monnaie et qualité du numéraire</i>	1	Affectation de ressources suffisantes à la Direction générale du Trésor afin de porter à 100 % la capacité de traitement des billets de banque : <ul style="list-style-type: none"> • 40 %; • 70 %; • 100 %. 	2009–2011. Fin juin 2010. Fin décembre 2010. Fin juin 2011.
	2	Adoption d'une stratégie triennale afin de réaliser une réforme de la fonction d'émission de monnaie dans les provinces et d'améliorer la qualité du numéraire, avec l'assistance de l'expert du FMI.	réalisé.
	3.	Émission des pièces en 2011, conformément à la stratégie qui sera élaborée avec l'assistance de l'expert du FMI.	Fin juin 2011.
<i>ii) Opérations de change</i>	1.	Organisation d'adjudications de devises périodiques et diffusion d'un préavis sur Internet, afin d'assurer une présence régulière sur le marché des changes et la transparence des opérations sur les marchés.	Permanent (réalisé).
C. Contrôle et système bancaires		Objectif : renforcement de la capacité de contrôle bancaire et amélioration de la santé du système bancaire	
<i>i) Contrôle bancaire</i>	1.	Mise en œuvre d'une nouvelle liste de sanctions pour les cas de non-conformité avec les règlements sur le contrôle bancaire.	Fin juin 2010.
<i>ii) Système bancaire</i>	1.	Réalisation des audits de la qualité du portefeuille de prêts des banques restantes, et établissement d'un plan de restructuration et/ou de recapitalisation.	Fin mai 2010.
	2.	Adoption d'une stratégie visant à améliorer la santé des banques commerciales sur la base des résultats de l'évaluation de mars 2009 réalisée avec l'assistance technique des experts du FMI et de la Banque mondiale.	réalisé.
	3.	Restructuration d'une grande banque commerciale.	Mesures initiales prises avant fin mai 2010.

Secteur		Mesures	Calendrier
D. Comptabilité et transparence		Objectif : amélioration de la comptabilité et de la transparence	
<i>i) Opérations comptables et d'audit</i>	1.	Approbation par le conseil d'administration de la BCC d'un plan d'action en vue de l'application des normes internationales d'information financière (IFRS).	Fin décembre 2010.
<i>ii) Transparence et communications</i>	1.	Au plus tard six mois après la fin de l'exercice, publication des états financiers et des rapports d'audit de la BCC, y compris de l'opinion du commissaire aux comptes.	Permanent.
V. Autres réformes structurelles			
A. Fonction publique	1.	Achèvement de l'enquête sur la fonction publique.	Fin décembre 2011.
	2.	Achèvement de l'enquête sur l'armée et la police.	Fin décembre 2011.
B. Climat des affaires	1.	Dépôt au Parlement du traité d'adhésion à l'OHADA.	réalisé.
	2.	Adoption par le gouvernement d'un projet de Code du Commerce, autorisant l'élimination de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires contraires aux accords internationaux ratifiés par la RDC.	Fin novembre 2010.
	3.	Dépôt au Parlement d'un projet de loi sur la libéralisation du secteur d'assurance.	Fin novembre 2010.
	4.	Établissement de tribunaux de commerce : <ul style="list-style-type: none"> • à Kisangani et à Matadi; • dans les autres provinces. 	Fin décembre 2010. Fin décembre 2011.
C. Décentralisation Politique	1.	Application de la formule de transfert de 40 % des recettes : <ul style="list-style-type: none"> • période de transition; • application. 	réalisé. réalisé.
<i>i) Classification des taxes et des redevances des provinces et des ETD</i>	1.	Dépôt au Parlement d'un projet de loi sur la classification des taxes et des redevances des provinces et des ETD (entités territoriales décentralisées).	Fin novembre 2010.
<i>ii) Renforcement de la gestion des finances publiques au niveau provincial</i>	1.	Simplification de la classification budgétaire des administrations provinciales : <ul style="list-style-type: none"> • Révision de la classification des recettes et des dépenses; • Utilisation d'une classification simplifiée dans le cadre de la Loi de 2012 sur le budget pour les provinces. 	Fin novembre 2010. Fin décembre 2011.
	2.	Élaborer et approuver un plan d'action pour renforcer la capacité de gestion des finances publiques (GFP) des administrations provinciales.	Fin septembre 2010.
	3.	Mise en place, dans toutes les provinces, d'un processus de dépenses informatisé relié au processus de dépenses de l'administration centrale.	Fin décembre 2010.
D. Gestion de la dette	1.	Exécution du plan d'action pour une application efficace du décret qui centralise la gestion de la dette extérieure au sein de l'Office de gestion de la dette publique (OGEDEP), notamment les données sur la dette publique et les mesures d'application.	Fin décembre 2011.
	2.	Collecte efficace et centralisation des données sur la dette publique intérieure et extérieure à l'OGEDEP.	Fin décembre 2010.

Secteur	Mesures	Calendrier
E. Transparence	1. Publication dans un délai de 60 jours : <ul style="list-style-type: none"> • des accords de partenariat entre les entreprises publiques et privées (y compris des informations sur les primes à la signature, la fiscalité, les actionnaires privés et la composition du conseil d'administration (repère structurel)); • des résultats des négociations entre les sociétés minières et le gouvernement sur la révision des contrats miniers. 	Permanent. réalisé.
	2. Mise en œuvre de l'Initiative sur la transparence des industries extractives.	Fin septembre 2010.
	3. Création d'un organisme indépendant de surveillance de la corruption : Préparation et adoption du projet de loi sur la création d'un organisme indépendant de surveillance de la corruption; Dépôt du projet de loi par le Gouvernement au Parlement.	Fin octobre 2010. Fin novembre 2010.
F. Statistiques	1. Dépôt au Parlement par le Gouvernement du projet de loi sur les statistiques.	Adopté par le gouvernement en janvier 2010.
	2. Révision des statistiques des comptes nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • finalisation des données estimatives sur les comptes nationaux (SCN93) pour 2005–2006; • finalisation des données estimatives sur les comptes nationaux (SCN93) pour 2007; • finalisation des données estimatives sur les comptes nationaux (SCN93) pour 2008; • adoption par le gouvernement des comptes nationaux conformes au SCN93. 	réalisé. Fin septembre 2010. Fin décembre 2010. Fin mars 2011.
	3. Achèvement et adoption par le gouvernement de la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS).	Fin septembre 2010.
G. Réforme des entreprises publiques	1. Élaboration et présentation au Conseil des ministres des programmes sociaux des entreprises cibles : <ul style="list-style-type: none"> • SNCC et REGIDESO • SNEL • ONATRA et RVA 	Fin juillet 2010. réalisé. Fin décembre 2010. Fin juin 2011.
	2. Évaluation des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques, et entre les entreprises publiques : <ul style="list-style-type: none"> • sélection du cabinet; • finalisations du report d'évaluation; • adoption du plan d'action par le gouvernement. 	réalisé. Fin novembre 2010. Fin décembre 2010.

ANNEXE I
PIECE JOINTE II

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MÉMORANDUM TECHNIQUE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME
KINSHASA, LE 15 JUIN 2010

1. Le présent mémorandum actualise le Mémorandum technique d'exécution du programme (MTEP) qui accompagne le document portant la cote Rapport des services du FMI 10/88. Il définit les objectifs quantitatifs qui serviront à évaluer les résultats enregistrés par la République démocratique du Congo dans l'exécution du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il précise en outre le contenu et la fréquence des données nécessaires au suivi du programme. Le présent mémorandum actualisé s'applique à compter du 1^{er} juillet 2010, et le mémorandum accompagnant le document Rapport des services du FMI 10/88 continue à s'appliquer jusqu'au 30 juin 2010, notamment les définitions des objectifs quantitatifs et des éléments d'ajustement. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs sont mesurés à partir des variations cumulées depuis le début de l'année (1^{er} janvier). Les variables libellées en dollars EU seront converties en francs congolais (FC) au taux de change du programme, soit 639,32 FC pour un dollar EU. Les variables libellées en monnaies autres que le dollar EU (à l'exclusion du DTS et de l'euro) seront d'abord converties en dollars EU à l'aide du taux de change réel en fin de période du dollar EU/monnaie. Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 994,02 FC pour un DTS. Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 905,07 FC pour un euro.

2. **Couverture institutionnelle : L'administration centrale** (l'Etat) comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire aux fins du présent mémorandum, l'administration centrale exclut les organismes sans but lucratif contrôlés et financés par l'administration centrale. On entend par **système bancaire** la banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les banques commerciales existantes ou nouvellement agréées.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs sont établis pour la fin de décembre 2010 et ceux des objectifs indicatifs sont fixés pour la fin de septembre 2010 au regard des variables suivantes:¹

¹Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin sont ceux précisés dans le MPEF accompagnant le document Rapport des services du FMI 10/88.

- Les variations des avoirs extérieurs nets de la BCC;
- Les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC;
- Les variations du crédit net du système bancaire à l'État (administration centrale) ;
- Le paiement par la BCC des dépenses budgétaires (y compris les dépenses urgentes) sans autorisation préalable des Ministères du budget et des finances conformément aux procédures budgétaires adéquates.
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État, les administrations locales ou la BCC;
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à court terme contractés ou garantis par l'État, les administrations locales ou la BCC;
- L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.

A. Planchers sur les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCC

4. **Définition:** On entend par AEN la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements. Les **avoirs extérieurs bruts** sont définis comme la somme des lignes suivantes : i) les avoirs en or monétaire de la BCC; ii) les avoirs en DTS ; iii) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Sont exclus de la définition des réserves brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents (y compris l'allocation des DTS), dont le FMI.

5. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des AEN.

- **Appui à la balance des paiements (ABP):** les AEN seront ajustés (i) à la hausse, d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés, (ii) à la baisse, (a) d'un montant équivalant **au plus faible** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP (hormis celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés, ou 50 millions de dollars EU d'ici fin septembre 2010, et (b) d'un montant équivalant **au plus faible** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP (hormis celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés, ou 100 millions de dollars EU d'ici fin décembre 2010, et (iii) à la baisse, d'un montant équivalant à tout déficit d'allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM du FMI.
- **Service de la dette extérieure prévu à l'échéancier :** les AEN seront ajustés (i) à la hausse d'un montant équivalant au montant non versé au titre du paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; (ii) à la baisse d'un montant équivalant

aux paiements effectués au titre du service de la dette extérieure qui vont au-delà des montants programmés.

- **Prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais (ACSC)** : les AEN seront ajustés (i) à la hausse, d'un montant équivalant au décaissement total de la prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais allant au-delà du niveau prévu dans le programme, ou ii) à la baisse, d'un montant équivalant au total des écarts entre le décaissement de la prime à la signature au titre de l'ACSC et les niveaux programmés.
- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : les AEN seront ajustés à la hausse, d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés.

6. **Définition** : l'ABP comprend (tous les dons et prêts) moins (les dons et prêts pour les projets financés sur ressources extérieures) plus (l'allègement de la dette accordé par le FMI au titre des initiatives PPTTE et IADM). Les financements extérieurs pour le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sont définis comme des projets financés sur ressources extérieures et échappent donc à la définition de l'ABP.

7. **Définition**: on entend par paiements programmés au titre du service de la dette extérieure (à l'exception de ceux qui sont exigibles par le FMI) le service de la dette exigible (principal et intérêts) moins l'allègement de la dette (l'allègement offert par le FMI étant exclu).

B. Plafonds des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCC

8. **Définition** : les AIN de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir par. 18 ci-dessous) moins les AEN. À partir de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'État (administration centrale) (voir par. 10 ci-dessous) ; (ii) le crédit au secteur privé ; (iii) le crédit aux entreprises publiques ; iv) le crédit aux banques commerciales et v) les autres avoirs nets.

9. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds des AIN.

- **ABP** : les AIN seront ajustés (i) à la baisse, d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé; (ii) à la hausse, (a) d'un montant équivalant **au plus faible** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP (hormis celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés, ou 31.966 millions de FC d'ici fin septembre 2010, et (b) d'un montant équivalant **au plus faible** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP (hormis celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés, ou 63.932 millions de FC d'ici fin décembre 2010, et (iii) à la hausse, d'un montant équivalant à tout déficit de l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTTE et IADM du FMI.

- **Service de la dette extérieure prévu à l'échéancier** : les AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalant au montant non versé au titre du paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; (ii) à la hausse d'un montant équivalant aux paiements effectués au titre du service de la dette extérieure qui vont au-delà des montants programmés.
- **Prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais** : les AIN seront ajustés i) à la baisse, d'un montant équivalant au décaissement total de la prime à la signature de l'accord de coopération avec la Chine allant au-delà du niveau prévu dans le programme et (ii) à la hausse, d'un montant équivalant au total des écarts entre le décaissement de la prime à la signature au titre de l'ACSC et les niveaux programmés.
- **Produit de la privatisation** : les AIN seront ajustés à la baisse du montant de la totalité du produit de la privatisation (y compris le PPDC) au dessus du niveau programmé.

C. Plafond du crédit net du système bancaire à l'État (CNE)

Définition : le CNE est défini comme la somme des créances nettes de la BCC et des banques commerciales sur l'administration centrale, plus le déficit net de trésorerie de la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE. Le soutien extérieur à la balance des paiements (ABP, le soutien du FMI étant exclu) sera converti dans la monnaie locale à l'aide du taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au plafond du CNE.

- **ABP** : le CNE sera ajusté (i) à la baisse, d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé (l'aide du FMI étant exclue); (ii) à la hausse, (a) d'un montant équivalant **au plus faible** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP (hormis celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés, ou 48.050 millions de FC d'ici fin septembre 2010, et (b) d'un montant équivalant **au plus faible** des deux montants suivants : le déficit total d'ABP (hormis celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés, ou 96.100 millions de FC d'ici fin décembre 2010.
- **Paiement du service de la dette**: le CNE sera ajusté (i) à la baisse d'un montant équivalant au montant non versé au titre du paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; (ii) à la hausse d'un montant équivalant aux paiements effectués au titre du service de la dette extérieure qui vont au-delà des montants programmés.
- **Prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais** : le CNE sera ajusté i) à la baisse, d'un montant équivalant au décaissement total de la prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais allant au-delà du niveau prévu

dans le programme et ii) à la hausse, d'un montant équivalant à l'écart entre le total des primes non décaissées et leur niveau programmé.

- **Produit des privatisations:** le plafond du CNE sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à la totalité du produit des privatisations au dessus des niveaux programmés

D. Plafonds des nouveaux emprunts non concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC

11. **Définition** : aux fins de la dette contractée ou garantie, on entend par administration centrale toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique, y compris les organismes sans but lucratif contrôlés et financés par l'administration centrale.

12. **Définition** : la dette est définie au point 9 de la Décision du Conseil d'administration N° 12274, révisée le 3 août 2009 (voir annexe).² Aux fins du programme, la dette extérieure est évaluée sur base brute à partir du critère de résidence.

E. Plafonds des nouveaux emprunts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC

13. **Définition** : la dette non concessionnelle se définit comme l'ensemble des prêts comportant un élément de don inférieur à 35 %, calculé comme la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs du service de la dette exigible. Les taux d'actualisation utilisés à cette fin sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'OCDE. Le TICR moyen à dix ans servira à calculer la VA de la dette d'une échéance d'au moins 15 ans et le TICR moyen à six mois servira à calculer la VA de la dette avec des échéances plus courtes. Aux fins du programme, les TICR les plus récents publiés par l'OCDE seront utilisés pour évaluer la concessionnalité des prêts.

14. **Définition** : la limite sur les emprunts non concessionnels à moyen et long terme s'applique à la dette et aux engagements contractés ou garantis pour lesquels la contre-valeur n'a pas été reçue. Elle exclut (i) l'utilisation des ressources du FMI, (ii) les prêts de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du Fonds international pour le développement agricole, (iii) les dettes contractées dans le cadre d'une restructuration, d'un

² <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/082009.pdf>.

refinancement ou d'un prépaiement de dettes existantes, dans la mesure où ces dettes sont contractées à des conditions plus favorables que la dette existante, et (iv) les dettes concessionnelles.

15. **Définition:** la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'administration centrale, la BCC, ou tout autre organisme agissant au nom de l'administration centrale, de rembourser un prêt en cas de défaut de paiement par le bénéficiaire (paiements en numéraire ou en nature), ou indirectement de toute autre obligation incombant à l'administration centrale, la BCC, ou tout autre organisme agissant au nom de l'administration centrale, de financer les montants restant dûs par le bénéficiaire d'un prêt.

F. Plafonds des nouveaux emprunts non concessionnels à court terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC

16. **Définition :** la dette à court terme est définie comme la dette dont l'échéance initiale est d'un maximum d'un an, à l'exclusion des crédits normaux d'importation d'une échéance d'un maximum d'un an³, y compris les positions de découvert et les dettes dues à ou garanties par l'Etat ou la BCC.

G. Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

17. **Définition :** les arriérés de paiement extérieurs comprennent les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique de manière **continue** durant toute la période couverte par l'accord FRPC. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations.

II. OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

18. Les objectifs indicatifs concernent : i) la base monétaire ; ii) la non-accumulation d'arriérés de paiement de salaires et (iii) le solde budgétaire intérieur.

A. Plafonds de la base monétaire

19. **Définition :** la base monétaire est définie comme la somme de (i) la circulation fiduciaire hors banques ; (ii) les encaisses des banques commerciales ; (iii) les dépôts des banques commerciales à la BCC ; (iv) les dépôts du secteur privé à la BCC ; (v) les dépôts

³ Un schéma de financement des importations est considéré comme "normal" lorsque le crédit s'amortit automatiquement.

des entreprises publiques à la BCC et (vi) les dépôts en devises et les provisions pour importations à la BCC.

B. Plafonds de l'accumulation des arriérés de salaires

20. **Définitions:** Les arriérés de salaires sont définis comme des dépenses de personnel approuvées dont le règlement enregistre un retard de 30 jours. Les salaires incluent le total de la rémunération des employés (fonction publique, y compris les prestations permanentes). Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée le 1^{er} janvier 2009.

C. Plafond du solde budgétaire intérieur

21. **Définitions:** le **solde budgétaire intérieur** est défini comme (les recettes intérieures) moins (les dépenses financées sur ressources intérieures). Les **recettes intérieures** sont définies comme (le total des recettes et des dons) moins (les dons) moins (la prime à la signature de l'accord de coopération sino-congolais). Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme (le total des dépenses et prêts nets) moins (les investissements financés par l'étranger) moins (les paiements dus au titre des intérêts étrangers) plus (le déficit d'exploitation de la BCC) plus (l'accumulation nette d'arriérés intérieurs).

22. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au solde budgétaire intérieur :

- **à l'ABP :** Les planchers sur le solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à la totalité de l'excédent de l'ABP (hors FMI) par rapport au niveau programmé qui dépasse 48.050 millions de FC à fin septembre 2010 et 96.100 millions de FC à fin décembre 2010.

III. CLAUSE DE CONSULTATION

23. Au cas où les résultats des recettes seraient supérieurs aux montants programmés pendant la période du programme, les autorités consulteront le FMI avant d'allouer tout excédent de recettes à des dépenses supplémentaires. De plus, les autorités consulteront le FMI avant de mettre en œuvre quelque révision que ce soit des politiques énoncées dans le MPEF.

IV. DONNÉES À COMMUNIQUER POUR LES BESOINS DU SUIVI DU PROGRAMME

24. Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits, comme indiqué au tableau ci-après.

Synthèse des données à communiquer

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Volume des achats et des ventes de devises sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Volume des achats et des ventes de la BCC sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU offert par les banques commerciales à leurs clients	BCC	Quotidien	Un jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU utilisé par les bureaux de change	BCC	Quotidien	Un jour
Situation monétaire intégrée	BCC	Mensuel	2 semaines
Bilan de la BCC	BCC	Mensuel	Une semaine
Situation monétaire des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Structure des taux d'intérêt des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Réserves (volontaires et obligatoires) des banques de dépôts	BCC	Quotidien	Un jour
Volume des transactions en FC sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	Un jour
Encours des créances de la Banque centrale sur les banques de dépôts	BCC	Quotidien	Un jour
Opérations de ventes de devises (y compris adjudgées par voie d'appel d'offres) de la BCC	BCC	Hebdomadaire	Une semaine
Encours et nouvelles émissions par la BCC de billets de trésorerie (BTR)	BCC	Hebdomadaire	Un jour
Évolution des réserves libres des banques	BCC	Hebdomadaire	Un jour
Structure des taux d'intérêt de la BCC	BCC	Mensuel	Une semaine
Indice des prix à la consommation	BCC	Hebdomadaire	Une semaine
Indicateurs de solidité financière des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines

Synthèse des données à communiquer

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et indicateurs de production intérieure	BCC	Mensuel	3 semaines
Exécution du plan de trésorerie en devises de la BCC	BCC	Hebdomadaire	1 semaine
Exécution du plan de trésorerie en monnaie nationale de la BCC	BCC	Hebdomadaire	1 semaine
Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC	BCC	Mensuel	3 semaines
Évolution du plan d'engagements et de la mise en œuvre du plan de trésorerie	MF/MB	Hebdomadaire	1 jour
Exécution du plan de flux de trésorerie de l'État	MF	Mensuel	2 semaines
Montant, conditions, détenteurs et encours des billets à ordre (traites)	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise	MF	Mensuel	4 semaines
Ventilation des impôts directs et indirects	MF	Mensuel	4 semaines
Ventilation des recettes non fiscales	MF	Mensuel	4 semaines
Plan d'engagement des dépenses projeté	MB	Trimestriel	2 semaines
État de suivi budgétaire (ESB)	MB	Mensuel	2 semaines
Masse salariale validée par catégorie de bénéficiaires	MF	Mensuel	3 semaines
Masse salariale payée par catégorie de bénéficiaires	MF	Mensuel	3 semaines
Employés rémunérés par catégorie	MF	Mensuel	3 semaines
Grille des salaires de la fonction publique	MF	En cas de changement	3 semaines
Montants des dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Recettes de privatisations	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Dette intérieure du secteur public, par catégorie et par créancier	MF	Mensuel	3 semaines

Synthèse des données à communiquer

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les administrations locales	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Tableau de suivi de l'exécution du budget présentant les plans annuels du trésor et des engagements et toutes les étapes de l'exécution des dépenses avec les paiements	MF/MB	Hebdomadaire	3 jours
Rapport d'audit de Price Waterhouse Coopers indiquant tout ajustement apporté aux données communiquées aux dates de référence	BCC		1 semaine

Définition de la dette

(a) Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

(i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

(ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;

(iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée au point (a) ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**République démocratique du Congo — Première revue de l'accord triennal au titre de
la Facilité élargie de crédit et examen des assurances de financement**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique

15 juin 2010

Relations avec le FMI. Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 499,52 millions de DTS (93,72 % de la quote-part) au 31 mai 2010.

Plan d'action conjoint (JMAP). Description du programme de travail du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

Questions d'ordre statistique. Évaluation de l'adéquation des données aux besoins de la surveillance et du suivi des programmes.

Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance.
Informations sur les données statistiques utiles pour la surveillance.

Table des matières	Page
Relations avec le FMI	56
Relations avec le groupe de la Banque mondiale	60
Appendice sur les questions d'ordre statistique	61
Tableau des principaux indicateurs nécessaires à l'exercice de la surveillance.....	62

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
RELATIONS AVEC LE FMI
(Au 31 mai 2010)

I. Statut : Date d'adhésion au FMI: 28 septembre 1963; régime: article VIII

II. Comptes des ressources générales:	Millions de DTS	Pourcentage quote-part
Quote-part	533,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	533,00	100,00

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage quote-part
Allocation cumulative nette	510,86	100,0
Avoirs	366,27	68,72

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage quote-part
Prêt CAR-FCE	133,25	25,00
Accord FEC	366,27	68,72

V. Accords financiers les plus récents :

Type	Date approbation	Date expiration	Montant approuvé (Millions DTS)	Montant tiré (Millions DTS)
FEC	11 déc. 2009	10 déc. 2012	346,45	49,49
FEC	12 juin 2002	31 mars 2006	580,00	553,47
Accord de confirmation	9 juin 1989	8 juin 1990	116,40	75,00

VI. Projections des obligations financières envers le FMI :

(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	Échéances futures				
	2010	2011	2012	2013	2014
Principal	94,68	110,69	68,69	24,03	26,68
Commissions/ intérêts	0,22	0,33	0,97	0,86	0,80
Total	94,90	111,02	69,66	24,88	27,48

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juillet 2003
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions \$EU)	6 311,00
<i>dont</i> : aide du FMI (millions \$EU)	318,90
(équivalent en millions de DTS)	228,30
Date du point d'achèvement	Flottant
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	49,05
Assistance intérimaire	49,05
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel revenus d'intérêts	--
Total des décaissements	49,05

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet**IX. Régime de change :**

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (FC) qui flotte librement depuis le 26 mai 2001. Au 15 juin 2010, son taux de change était de 901 FC pour 1 dollar EU.

La RDC a accepté les obligations des sections 2 a), 3, et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI à compter du 10 février 2003; elle maintient toutefois des dispositions qui donnent lieu à une restriction et une pratique de taux de change multiples, soumises à l'autorisation du FMI. La restriction de change découle d'une position débitrice nette vis-à-vis d'autres parties contractantes au titre de l'accord régional de paiements inopérant avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). La pratique de changes multiples a trait au taux de change fixe établi chaque trimestre et applicable aux transactions dans le cadre d'un accord bilatéral de paiements avec le Zimbabwe.

X. Dernières consultations au titre de l'article IV :

a) Les consultations avec la République démocratique du Congo s'effectuent conformément aux dispositions de la décision relative aux cycles des consultations, approuvée le 15 juillet 2002.

b) Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 11 décembre 2009.

XI. Évaluation des sauvegardes:

Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la banque centrale (BCC) a été achevée en avril 2010. Elle a constaté que la plupart des recommandations de 2008 avaient été mises en application. Néanmoins, des risques considérables subsistent. La banque centrale manque d'indépendance à l'égard de l'État et il est urgent de la recapitaliser. La direction de la BCC s'est globalement associée aux recommandations prioritaires de l'évaluation et certains progrès ont été accomplis dans leur mise en application.

X. Assistance technique :**Département des statistiques**

Exercice 2004 – Statistiques multisectorielles

Exercice 2010 – Statistiques monétaires

Département des marchés monétaires et de capitaux**Aide au renforcement des capacités de la banque centrale**

Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

Exercice 2005 – Une visite de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la mise en œuvre de la politique monétaire, des opérations de change et de la gestion des liquidités

Exercice 2005 – Trois visites de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Exercice 2007 – Sept visites de courte durée

Exercice 2008 – Trois visites de courte durée

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Restructuration et réorganisation de la banque centrale

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Exercice 2010 – Une visite de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la surveillance bancaire et du développement du secteur financier

Exercice 2005 – Une visite de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2008 – Deux visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2010 – Trois visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2006 – Une visite de courte durée sur l'audit interne

Exercice 2008 – Une visite de courte durée sur l'audit interne

Exercice 2007 – Plan d'action pour le développement du système financier

Exercice 2008 – Une visite de courte durée sur l'évaluation de l'assistance technique

Département des finances publiques

Gestion des finances publiques

Exercice 2007 – Visite de courte durée

Exercice 2009 – Visite de courte durée

Administration des recettes

Exercice 2004 - Deux visites de courte durée

Exercice 2005 – Une visite de courte durée

Exercice 2006 – Une visite de courte durée

Exercice 2007 – Une visite de courte durée

Exercice 2007 – Une visite de courte durée

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Décentralisation budgétaire

Exercice 2005 - Visite de courte durée

XIII. Experts résidents en missions de longue durée :

Gestion des dépenses	M. Catalan	Janvier 2002 – juin 2004
	M. Nguenang	Septembre 2004 – juillet 2008
	M. Akumchi	Août 2008 – juillet 2009
	M. Bremeersch	Janvier 2002 – janvier 2004
Administration fiscale	M. Fossat	Septembre 2005
Conseiller du Gouverneur de la BCC	M. Nyssens	Janvier 2004 – janvier 2005
	M. d'Ambrières	Février 2006 – juin 2006
Renforcement des capacités de la BCC	M. Pauwels	Septembre 2004 – mars 2007
Statistiques	M. Métreau	Octobre 2004
	M. Gbossa	Décembre 2005 – 08

XIV. Représentant résident : M. Jahjah a pris ses fonctions de Représentant résident en janvier 2009.

République démocratique du Congo
Relations avec le groupe de la Banque mondiale
Plan d'action conjoint (JMAP)
au 1er juin 2010

1. Les équipes du FMI et de la Banque mondiale pour la République démocratique du Congo ont examiné un plan d'action conjoint dans le cadre de cette initiative.
2. Le programme de travail de la Banque mondiale implique de faire avancer, pendant l'exercice 2011, la réalisation d'une opération de politique de développement (OPD) pour l'octroi d'un soutien budgétaire de 100 millions de dollars EU et d'un mémorandum économique (MEP) axé sur les obstacles à la croissance.
3. Le programme de travail du FMI fait intervenir un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé par le Conseil d'administration le 11 décembre 2009.
4. Les deux institutions soutiennent un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qui sera mis en œuvre pendant l'exercice 2011.

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date effective ou prévue d'exécution
A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	Opération de politique de développement pouvant se traduire par un appui budgétaire de 100 millions de dollars EU	Septembre-novembre 2010	Décembre 2010
	Étude diagnostique sur l'intégration commerciale	Juin 2010	Juin-juillet 2010
	Mémorandum économique	Octobre 2010	Décembre 2010
Programme de travail du FMI au cours des 12 prochains mois	Deuxième revue de l'accord FEC	Septembre 2010	Décembre 2010
	Troisième revue de l'accord FEC	Février 2010	Mai 2010
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaires sur les implications des questions sectorielles, notamment de l'évolution intervenue dans les secteurs des activités extractives, de l'énergie, des télécommunications et de l'agriculture.	Aucun	Exercice 2011
Demande de la Banque mondiale au FMI	Scénarios macroéconomiques pour l'OPD et le MEP	Aucun	Exercice 2011
C. Accord concernant les activités et missions conjointes			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	JSAN du nouveau DRSP	Février 2011	Juin 2011
	Assistance technique pour la gestion des finances publiques	Exercices 2011-12	Exercices 2011-12
	Assistance technique pour la supervision du secteur bancaire	Exercices 2011-12	Exercices 2011-12

République démocratique du Congo
Appendice sur les questions d'ordre statistique
(au 31 mai 2010)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Généralités : les données communiquées au FMI sont dans l'ensemble adéquates pour la surveillance et le suivi des programmes, mais il serait utile que des améliorations soient apportées aux statistiques de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et des finances publiques. Malgré les difficultés rencontrées, les autorités ont continué de produire un ensemble de statistiques économiques et financières qui sont publiées, pour la plupart, dans le rapport annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) ou son bulletin statistique mensuel.</p>
<p>Comptabilité nationale : les comptes nationaux annuels sont établis aux prix constants et aux prix courants par la direction des études de la BCC et publiés sur une base annuelle. La méthode utilisée pour les établir est conforme au Système de comptabilité nationale de 1968 (SCN 1968) et s'appuie sur les bilans des entreprises et les enquêtes auprès des entreprises et des organismes publics et semi-publics qui remontent, pour la plupart, à la fin des années 80. Les activités du secteur traditionnel (secteur informel compris) sont estimées à l'aide de techniques d'extrapolation utilisant des données sectorielles dépassées. Le PIB est, de ce fait, probablement sous-estimé.</p> <p>Avec l'aide d'AFRITAC, des travaux ont été entrepris sur les comptes nationaux pour porter l'année de base à 2005, incorporer les résultats d'une enquête récente 1-2-3 auprès des ménages et mettre en œuvre les recommandations méthodologiques du SCN 1993. Les résultats de ces travaux n'ont pas encore été validés et publiés officiellement, mais comme on pouvait s'y attendre, les estimations du PIB de 2005 sont notablement plus élevées que celles antérieurement publiées.</p>
<p>Statistiques des prix : les indices des prix à la consommation sont calculés pour Kinshasa par la BCC, l'Institut national de la statistique (INS), l'Institut des recherches économiques et sociales (IRES) et la Section économique de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa. L'IRES calcule également un indice mensuel des prix à la consommation pour le marché de Lubumbashi. Les enquêtes auprès des ménages sur lesquelles reposent ces calculs remontent à la fin des années 80; elles doivent être actualisées pour tenir compte de l'évolution des habitudes de consommation des ménages et des changements démographiques, et leur couverture géographique devrait être étendue.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : la BCC produit des statistiques mensuelles agrégées sur la base des encaissements-décaissements à partir de ses propres comptes des opérations de caisse des administrations publiques. Le Trésor produit deux séries de statistiques mensuelles sur la base de ses propres données : l'une porte sur les opérations effectuées par l'intermédiaire de la BCC tandis que l'autre tente de regrouper les opérations effectuées par l'intermédiaire des banques commerciales et les opérations hors budget. Ces statistiques ne reposent pas sur un système intégré de comptabilité publique en partie double et ne fournissent pas assez de détails sur la nature des dépenses en raison de problèmes dans la chaîne des dépenses. Le Trésor a toutefois commencé à produire des rapports trimestriels sur les données relatives aux dépenses par ministère et institution.</p> <p>Les travaux en cours sur l'administration fiscale et la maîtrise des dépenses devraient améliorer la qualité et l'actualité des statistiques budgétaires. Parallèlement à l'assistance technique apportée sur la gestion des dépenses publiques, un conseiller de STA en statistiques multisectorielles a fourni des conseils sur les statistiques de finances publiques qui ont permis d'améliorer la qualité des statistiques. L'adoption d'un système simplifié de comptabilité en partie double devrait, en outre, sensiblement améliorer la diffusion de données sur les opérations financières des administrations publiques.</p> <p>En 2003, la RDC a communiqué des données annuelles allant jusqu'à 2002 pour l'Annuaire de statistiques de finances publiques du FMI dans le format du Manuel de statistiques de finances publiques 2001, mais elle n'a transmis aucune donnée depuis.</p>
<p>Statistiques monétaires : la direction des études de la BCC produit régulièrement des statistiques monétaires à jour. Celles-ci sont maintenant généralement fiables, mais des problèmes persistent au niveau de la classification des comptes.</p> <p>Depuis la mission effectuée en juin 2000 par STA pour les statistiques monétaires et bancaires, la communication par la BCC des données destinées à être publiées dans les Statistiques financières internationales (SFI) du FMI s'est améliorée et les données monétaires sont actuellement transmises en temps voulu. Une mission effectuée en 2003 pour les statistiques multisectorielles a recommandé un nouveau plan comptable pour la BCC et les autres institutions de dépôts, incluant les informations nécessaires pour améliorer la sectorisation des unités économiques et la classification des actifs financiers.</p>
<p>Balance des paiements : les statistiques annuelles de la balance des paiements sont établies à l'aide des informations sur les exportations et les importations des grandes entreprises publiques et semi-publics, des données sur les paiements de la BCC et d'une enquête sur les activités à l'étranger des résidents. Les estimations tiennent également compte des informations sur le secteur informel et les apports d'aide étrangère fournies par la Banque mondiale et le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui collecte des données auprès de l'Union européenne, des ambassades et des organisations non gouvernementales. La mission multisectorielle de 2003 a néanmoins constaté qu'aucune donnée n'a été traitée depuis 1999 en raison de problèmes informatiques et que, de ce fait, les statistiques de la balance des paiements sont établies en utilisant des données de plusieurs sources, complétées par des estimations. La mission a suggéré que la BCC mette en œuvre un système d'enquêtes trimestrielles auprès des sociétés autorisées à détenir des comptes à l'étranger. Elle a également recommandé de réactiver un groupe de travail composé d'agents des douanes et d'autres organismes officiels pour élaborer des statistiques trimestrielles sur le commerce extérieur et prendre des dispositions en vue d'améliorer les données sur les services et les transferts. Aucune donnée sur le secteur extérieur n'est communiquée à STA pour publication.</p>
II. Normes et qualité des données
<p>La République démocratique du Congo participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 24 avril 2004. Les métadonnées doivent être actualisées.</p>

République démocratique du Congo : tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance (au 31 mai 2010)					
	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁶	Périodicité de la communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	28 mai 2010	1 ^{er} juin 2010	Q	H	Q
Avoirs internationaux de réserve et réserves	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Passifs des autorités monétaires ¹	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Monnaie centrale	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Monnaie au sens large	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Indice des prix à la consommation	28 mai 2010	1 ^{er} juin 2010	H	H	H
Recettes, dépenses et financement de l'État ³	Avril 2010	Mai 2010	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État ⁴	Avril 2010	Mai 2010	A	A	I
Solde extérieur courant	Avril 2010	Mai 2010	A	A	I
Exportations et importations de biens et services	Avril 2010	Mai 2010	A	A	I
PIB/PNB	Avril 2010	Mai 2010	A	A	I
Dette extérieure brute	Avril 2010	Mai 2010	A	A	I
Position extérieure globale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Les avoirs de réserve offerts en caution ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. Les données doivent en outre inclure les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs nationales des produits financiers dérivés utilisés pour verser et recevoir des devises, y compris ceux liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

⁵ Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.

⁶ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 10/271
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 30 juin 2010

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FEC en faveur de la République démocratique du Congo et approuve un décaissement de 73,20 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques obtenus par la République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet à la RDC de tirer immédiatement 49,493 millions de DTS (environ 73,20 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 98,986 millions de DTS (environ 146,39 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC triennal en faveur de la RDC en décembre 2009 (voir [communiqué de presse no. 09/455](#)) pour un montant de 346,45 millions de DTS (environ 512,36 millions de dollars EU, soit 65 % de la quote-part du pays au FMI).

Le Conseil d'administration a convenu aussi, en principe, que la RDC a pris les mesures nécessaires pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette décision sur le point d'achèvement est subordonnée à une décision similaire du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale; un communiqué de presse conjoint sera publié ensuite.

Après les débats du Conseil d'administration sur la RDC, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après:

« Les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) ont exécuté de manière satisfaisante leur programme économique en dépit d'une situation économique, sociale et sécuritaire difficile. La RDC a rempli les conditions pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et est admise à bénéficier d'un allègement de la dette supplémentaire au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Cet allègement réduira considérablement la charge de la dette du pays et permettra de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour des programmes de lutte contre la pauvreté.

« Il sera essentiel de mener une politique budgétaire prudente et crédible pour consolider la stabilité macroéconomique et assurer la viabilité des finances publiques. La politique budgétaire des autorités pour 2010 vise à continuer de réduire le recours de l'État au

financement de la banque centrale. Il sera essentiel de bien appliquer les mesures de mobilisation de recettes et de s'en tenir strictement aux engagements de dépenses et aux plans de trésorerie afin d'atteindre les objectifs budgétaires.

« Pour préserver la viabilité de la dette après l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, il faudra gérer la dette prudemment. Les autorités sont déterminées à satisfaire leurs besoins de financement extérieur à l'aide de dons et de prêts très concessionnels.

« La politique monétaire restera axée sur la maîtrise de l'inflation. Le taux d'intérêt directeur restera largement positif en termes réels afin d'éviter la réapparition de tensions sur le taux de change et l'inflation. Les mesures prises récemment pour améliorer la coordination entre la banque centrale et le Trésor en ce qui concerne la gestion des liquidités devraient contribuer à bien maîtriser les agrégats monétaires.

« Les autorités ont l'intention d'accélérer les réformes structurelles visant à renforcer la gestion économique et la réaction de l'offre. Il s'agit d'améliorer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, et de s'attaquer aux déficiences du secteur financier. Les autorités sont fermement déterminées à améliorer la gouvernance et la transparence, et à faire respecter l'état de droit dans les activités économiques, en particulier dans les secteurs du pétrole et des mines, ce qui est essentiel pour les investissements directs étrangers et l'aide des donateurs à l'appui de leurs objectifs de développement. »

**Déclaration de M. Rutayisire, Administrateur
pour la République démocratique du Congo
Le 30 juin 2010**

Au nom de mes autorités de la République démocratique du Congo, permettez-moi d'exprimer à nouveau notre reconnaissance pour le soutien apporté par le Conseil d'administration à la République démocratique du Congo (RDC) en 2009 à la suite de la crise financière et économique mondiale. Permettez-moi aussi de remercier la direction et les services du FMI d'avoir entretenu un dialogue constructif et positif avec les autorités de la RDC tout au long des années difficiles qui ont suivi le point de décision de l'initiative PPTE renforcée en 2003. Mes autorités sont d'accord avec les grandes lignes des rapports des services du FMI et ont consenti à leur publication.

La République démocratique du Congo a parcouru un long chemin depuis la période de conflits civils et d'instabilité macroéconomique. Depuis 2001, son économie s'est ressaisie, bien que de nombreux obstacles subsistent. La résolution affichée dès le début par S.E. Joseph Kabila Kabange à soutenir la réconciliation et la paix nationales, la stabilisation macroéconomique, les réformes économiques et la reconstruction a été déterminante pour faire rapidement intervenir la communauté internationale, notamment le FMI, et a ensuite favorisé le redressement de la situation macroéconomique. Le taux de croissance de la RDC a pu ainsi se maintenir au-dessus de 6 % depuis 2004, à l'exception notable de l'année dernière lorsqu'il a chuté à environ 2,8 % sous l'effet de la crise mondiale sur l'économie du pays. La mise en œuvre globale du programme de 2002-06 au titre de la FRPC et les programmes de référence qui ont suivi, quoique souvent gênés par les insuffisances des capacités, les conflits répétés, les calamités et autres chocs extérieurs, témoigne de la volonté et de la capacité des autorités à mener des politiques et des réformes économiques saines.

Dans le but de consolider la stabilité macroéconomique et d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE pour ramener le profil de surendettement à un niveau plus soutenable, la RDC s'est lancée dans un programme économique à moyen terme appuyé par la FEC du FMI. Ce programme se propose en particulier d'encourager une croissance élevée soutenue, d'affermir la viabilité extérieure et de renforcer la capacité institutionnelle pour assurer une meilleure gestion économique.

Les autorités de la RDC ont respecté tous les déclencheurs requis pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Au cours des 12 mois préalables, elles ont notamment préparé et mis en œuvre avec succès une stratégie de réduction de la pauvreté définie dans leur DSRP complet qui, selon une Note consultative conjointe des services, a permis d'accroître les taux d'exécution budgétaire et les affectations aux dépenses prioritaires et d'obtenir des premiers résultats favorables dans le domaine social. Deuxièmement, elles ont maintenu la stabilité macroéconomique comme en attestent les bons résultats obtenus dans le cadre de leur programme de référence actuel. Troisièmement, mes autorités de la

RDC ont à juste titre consacré l'épargne budgétaire provenant de l'allégement intérimaire du service de la dette à des domaines clés où l'impact sur la pauvreté est susceptible d'être le plus visible, à savoir la sécurité et le secteur social. Quatrièmement, les autorités ont mis en œuvre les trois mesures structurelles arrêtées au point de décision destinées à renforcer la gestion des finances publiques ; il s'agit notamment de mettre en place un système modernisé d'exécution du budget, d'adopter et de mettre en œuvre un système comptable en partie double pour l'État et de produire des rapports d'exécution budgétaire trimestriels à l'aide de classifications économiques, administratives et fonctionnelles. Cinquièmement, pour ce qui est de la gouvernance et de la fourniture de services dans les secteurs prioritaires, les autorités ont réalisé avec succès un exercice de suivi budgétaire afin de contrôler l'exécution des dépenses sociales. Elles ont adopté en avril 2010—et mettent en œuvre—un nouveau code de passation des marchés et d'importants décrets d'application. Sixièmement, s'agissant du déclencheur relatif aux secteurs social et rural, le gouvernement a adopté cette année des stratégies de développement sectoriel ainsi que des plans d'action en faveur de la santé, de l'éducation et du développement rural en s'appuyant sur des analyses fiables et des consultations avec les parties prenantes. Enfin, les autorités de la RDC ont respecté le déclencheur sur le renforcement de la gestion de la dette car elles ont installé et lancé un système informatisé d'enregistrement de la dette qui couvre tous les différents types de dettes contractées ou garanties par l'État. Des relevés mensuels du service de la dette sont à présent produits sur une base trimestrielle. Toutes les informations relatives à la dette sont maintenant centralisées à la Direction générale de la Dette publique (DGDP, anciennement l'OGEDEP).

Pour pallier les insuffisances des capacités et minimiser les autres risques perçus pour le programme, mes autorités de la RDC ont, en accord avec les services du FMI, mis au point une série de réformes destinées en particulier à optimiser la gestion des finances publiques et à renforcer la banque centrale moyennant une restructuration et une recapitalisation. Elles poursuivront la consolidation des mécanismes de suivi de l'État qu'elles ont mis en place à la fois au niveau technique et politique par le biais de consultations interministérielles et d'échanges d'informations, le Bureau du Premier Ministre en assurant la coordination et la supervision.

Eu égard aux résultats obtenus à ce jour dans le cadre du programme à moyen terme dont témoignent l'observation de tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin de décembre 2009 et la mise en œuvre de la quasi-totalité des repères structurels—quoiqu'avec quelques retards à cause de l'insuffisance des capacités—et compte tenu de leur détermination renouvelée à poursuivre la mise en œuvre de leur programme économique, mes autorités de la RDC demandent l'achèvement de la première revue de la FEC. Elles demandent aussi l'achèvement de la revue des assurances financement car elles ont obtenu le financement complet du programme, l'écart restant devant être couvert par un soutien budgétaire extérieur de la Banque mondiale, de l'Union européenne et des donateurs bilatéraux; elles déploient aussi des efforts pour arriver à un accord avec les créanciers commerciaux. De plus, les autorités demandent au Conseil d'administration d'appuyer le point d'achèvement de la RDC

au titre de l'initiative PPTE renforcée puisque le pays a respecté tous les déclencheurs qui s'y rapportent.

I. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Les **résultats macroéconomiques** de la RDC sont satisfaisants et tous les critères de réalisation quantitatifs de la fin de décembre 2009 ont été observés. Les autorités ont mené des politiques macroéconomiques destinées à atténuer les effets de la récession mondiale sans perdre de vue les objectifs quantitatifs du programme. Sur le plan de la *politique budgétaire*, le déficit intérieur s'est creusé en 2009 pour permettre une hausse des investissements dans l'infrastructure. Après les effets délétères causés par la crise mondiale sur le cours des produits d'exportation, les activités minières et les IDE, l'économie a présenté des signes d'amélioration au cours du premier trimestre de 2010. Les recettes de l'État ont alors progressé et ont plus que compensé les dépassements modestes de dépenses imputables à la sécurité nationale, la préparation des fêtes du cinquantième anniversaire de l'indépendance et le coût des opérations de la politique monétaire.

Pour ce qui est de la *politique monétaire*, le contrôle monétaire s'est nettement amélioré depuis l'adoption du programme appuyé par le FMI grâce à la bonne tenue des résultats budgétaires et aux efforts déployés par la BCC pour affiner ses prévisions de liquidité en collaboration avec le Trésor. Avec la baisse de l'inflation, la BCC a relâché l'orientation de la politique monétaire en réduisant progressivement son taux directeur de 70 % au moment de l'approbation du programme en décembre 2009 à 42 % en mai 2010.

Sur le plan structurel, d'importants progrès ont aussi été enregistrés. La plupart des repères jusqu'en mars 2010 ont été respectés, quoiqu'avec des retards à cause des lacunes dans les capacités. S'agissant des retards dans les mesures structurelles, la restructuration d'une banque commerciale systématiquement importante a demandé plus de temps que prévu et la banque centrale (BCC) a lancé le processus en mai 2010 en consultation avec le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI. Ensuite, pour ce qui est du repère relatif à une loi de finances organique, le gouvernement a soumis au Parlement une loi de finances conforme à la Constitution, alors qu'un premier projet de cette loi organique n'avait pas été jugé conforme. Enfin, les difficultés rencontrées pour obtenir des informations sur plusieurs projets financés par l'extérieur ont empêché l'observation d'un repère permanent sur la production régulière de comptes budgétaires qui incluent ce type de dépenses.

De bons résultats ont été obtenus dans les domaines suivants : (i) *la gestion des finances publiques*—un plan d'action a été adopté en vue de la renforcer ; (ii) *la gouvernance et la transparence dans les secteurs minier et pétrolier*—les préparatifs sont en cours en vue de l'adhésion à l'ITIE et (iii) *le climat des affaires*—le protocole de l'OHADA a été promulgué. Cette dernière mesure permettra de réduire le coût des transactions d'affaires.

De manière plus générale, l'amélioration du climat des affaires étant l'une des principales actions destinées à promouvoir les investissements du secteur privé, mes autorités ont créé un comité ministériel (le Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires) pour accélérer les progrès dans ce domaine. Beaucoup reste à faire, mais seize (16) mesures importantes ont déjà été prises conformément à deux feuilles de route adoptées par le Conseil des Ministres il y a quelques mois. Les mesures déjà prises incluent la simplification des documents requis pour l'immatriculation des sociétés, la réduction et la publication des frais d'enregistrement, le raccourcissement des délais pour obtenir un numéro d'identification d'entreprise, la décentralisation de la fonction de notaire, la suppression de l'agrément légal du statut des associés et la publication des lois sur les entreprises.

II. POLITIQUES ET RÉFORMES POUR LE RESTE DE 2010

Dans le cadre des efforts déployés pour doper l'économie, mes autorités de la RDC sont toujours résolues à améliorer la gestion des finances publiques, à renforcer la gouvernance budgétaire, à maintenir la stabilité macroéconomique et les objectifs macroéconomiques de leur programme, à mener une politique prudente de la dette qui s'appuie sur des dons et des emprunts hautement concessionnels et à poursuivre les réformes structurelles dans les principaux domaines qui favorisent la croissance, notamment les secteurs minier, pétrolier et financier.

A. Politique budgétaire

Les autorités restent fermement attachées à une politique budgétaire qui dépende moins du financement de la banque centrale. Elles ont réitéré qu'elles étaient résolues à mettre en œuvre ce type de politique budgétaire prudente. Pour le reste de 2010, le programme envisage des mesures pour accroître les recettes et préparer une nouvelle hiérarchisation des dépenses afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses d'infrastructure et autres dépenses prioritaires, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural. Les *mesures relatives aux recettes* incluent un alignement progressif du prix utilisé pour le calcul des taxes sur les produits pétroliers, le paiement effectif d'impôts sur le revenu par les institutions politiques et l'élimination des exonérations fiscales et douanières ad hoc.

Du côté des *dépenses*, les nouvelles procédures de gestion des dépenses récemment introduites, qui s'appliquent aussi aux dépenses urgentes, devraient permettre d'en renforcer le contrôle. Les autorités se sont engagées à épargner une partie des recettes intérieures excédentaires ainsi que le montant total de la deuxième tranche de la prime de signature de l'ACSC ; elles consulteront les services du FMI pour l'utilisation éventuelle de ces ressources.

B. Politique monétaire et de change

La stabilité des prix dans le cadre d'un régime de change flottant, qui a permis d'amortir les chocs extérieurs sur l'économie, reste le principal objectif de la politique monétaire. Pour accroître son efficacité, la BCC continuera de renforcer le cadre de cette politique en assouplissant davantage ses instruments indirects (opérations d'open market et coefficient de réserves obligatoires) et en s'efforçant de mieux gérer la liquidité et d'accroître ses capacités de prévision dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec le Trésor. La banque centrale interviendra sur le marché des changes uniquement pour lisser les fluctuations marquées du change.

C. Politiques du secteur financier

Les autorités chercheront à renforcer les capacités opérationnelles de la BCC et à asseoir l'institution sur une base financière solide moyennant une restructuration et une recapitalisation avec une assistance technique du FMI. Elles ont adopté un plan d'action destiné à améliorer la gouvernance et à consolider l'efficacité opérationnelle de la banque centrale. Cette dernière devrait être recapitalisée par l'État en 2011.

S'agissant du secteur bancaire, les autorités misent sur la préservation de la stabilité et de la solidité du système financier moyennant la rénovation du cadre réglementaire, ce qui passe notamment par le relèvement du capital minimum des banques et par des procédures d'octroi de licences plus rigoureuses, une supervision plus étroite—notamment des capacités humaines, le renforcement des inspections sur place et sur pièces et des fonctions macro-prudentielles. La banque centrale conclura les efforts actuellement déployés pour régler les problèmes d'une grande banque systémiquement importante.

D. Autres réformes structurelles

Pour le reste de 2010, les réformes structurelles feront fond sur les progrès réalisés à ce jour pour poursuivre la mobilisation des recettes, privilégier le renforcement de la GFP et promouvoir le développement du secteur privé. Pour ce qui est de la *mobilisation des recettes*, le renforcement de l'administration fiscale et douanière prendra la forme de l'adoption d'une loi sur la TVA, de la création de nouveaux centres des impôts dans les principales provinces pour les moyennes entreprises et de la multiplication des guichets uniques aux frontières.

S'agissant de la *gestion des finances publiques*, l'adoption d'une nouvelle loi de finances permettra de simplifier la planification, l'exécution et le suivi budgétaires. Cette nouvelle loi jettera aussi les bases d'un transfert progressif des dépenses sociales de l'administration centrale aux provinces, en tenant compte de leurs capacités de GFP.

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir le *développement du secteur privé*, la poursuite de la restructuration des entreprises publiques, la simplification des réglementations et leur harmonisation avec le protocole de l'OHADA ainsi que l'adhésion à l'ITIE sont inscrites au calendrier des réformes. En outre, les autorités continueront à adopter les mesures envisagées dans les feuilles de route qui visent l'amélioration du climat des affaires et elles s'attelleront aux décrets d'application y afférents

III. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE ET POUR L'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

L'analyse actualisée de la viabilité de la dette réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale révèle que la RDC souffre toujours de surendettement. D'après les projections, en l'absence d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les indicateurs du fardeau de sa dette extérieure devraient rester supérieurs aux seuils qui dépendent de la politique pendant une longue période, même si la reprise à moyen terme était ferme. Alors que le surendettement continue de plomber l'économie, il est indispensable que la RDC atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Comme prévu au moment de l'approbation du programme appuyé par la FEC, les autorités de la RDC ont redoublé d'efforts pour respecter tous les déclencheurs restants pour pouvoir atteindre le point d'achèvement. Ceci inclut le maintien de la stabilité macroéconomique, l'utilisation de l'épargne budgétaire provenant de l'allègement du service de la dette au titre de l'initiative PPTE pour des dépenses liées à la réduction de la pauvreté et des mesures dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gouvernance et de la fourniture de services dans les secteurs prioritaires, les stratégies sociales et du secteur rural ainsi que le renforcement de la gestion de la dette. Selon la Note consultative conjointe des services la plus récente, le déclencheur du processus du DSRP a déjà été atteint puisque la mise en œuvre du DSRP complet participatif adopté en 2006 a été satisfaisante. Les autorités travaillent actuellement sur un DSRP de seconde génération.

Lorsque la RDC atteindra le point d'achèvement, elle obtiendra un allègement substantiel de la dette et pourra consacrer les ressources intérieures libérées ainsi que le soutien extérieur additionnel à ses efforts de réduction de la pauvreté et de reconstruction.

Pour autant, même avec un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE ou de l'IADM, les perspectives extérieures du pays resteraient vulnérables aux chocs négatifs. Les autorités sont donc très conscientes de la nécessité de rester prudentes dans leur politique de gestion de la dette. Après avoir amendé un important accord de coopération pour la construction et la modernisation des infrastructures tout en redynamisant le secteur minier pour qu'il puisse respecter les exigences concessionnelles liées au programme et préserver la viabilité de la dette, elles ont récemment réitéré qu'elles s'engageaient à ne pas contracter ou garantir une dette nouvelle susceptible de compromettre la viabilité de la dette. Mes autorités de la RDC ont aussi obtenu une assistance des créanciers du Club de Paris, des créanciers multilatéraux et de nombreux créanciers commerciaux. Elles s'attachent à maintenir le dialogue avec les

créanciers privés du Club de Londres et hors Club de Londres, le but étant d'obtenir une restructuration de la dette à des conditions comparables.

IV. CONCLUSION

La République démocratique du Congo est un pays fortement surendetté qui sort d'un conflit et se trouve à un carrefour de son avenir économique et de son développement futur. Il est donc critique que le pays atteigne le point d'achèvement. L'octroi de la totalité de l'allègement de la dette provenant de toutes les sources pourrait nettement alléger le fardeau de sa dette extérieure publique et considérablement éclaircir les perspectives à long terme. En ce sens, mes autorités de la RDC ont satisfait à tous les déclencheurs du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée. Elles ont obtenu des assurances de la part de tous les créanciers du Club de Paris, de la quasi-totalité des créanciers multilatéraux, de quelques créanciers officiels et de plusieurs créanciers commerciaux qu'ils contribueraient à l'assistance à la RDC dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée; elles tentent maintenant d'obtenir la participation des créanciers restants.

Parallèlement, comme le révèle l'AVD actualisée, il convient maintenant de ne pas relâcher les efforts destinés à diversifier l'économie, réduire le risque des chocs négatifs et assurer une gestion prudente de la dette afin de minimiser ses vulnérabilités. Mes autorités œuvrent pour relever ces défis dans le cadre du programme de référence du FMI à moyen terme, comme elles le soulignent dans leur récente Lettre d'intention et leur MPEF. Elles se tiennent prêtes à prendre toute autre mesure qui pourrait s'imposer pour atteindre les objectifs de leur programme.

Compte tenu de tous les résultats obtenus, mes autorités de la RDC seraient très reconnaissantes si le Conseil d'administration appuyait l'achèvement de la première revue de la FEC, l'achèvement de la revue des assurances de financement et le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.